

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE
ET LE DÉVELOPPEMENT

**Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme sur sa trente-cinquième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
les 13, 20 et 21 mars et du 17 au 19 avril 2000



Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/47/3
TD/B/WP/126
19 juin 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme
sur sa trente-cinquième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
les 13, 20 et 21 mars et du 17 au 19 avril 2000

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	Page
Introduction	4
I. Décision et conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail à sa trente-cinquième session	5
II. Examen du chapitre relatif à la CNUCED du plan à moyen terme de l'ONU pour la période 2002-2005 (point 3 de l'ordre du jour)	8
III. Examen du programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 2000-2001, compte tenu des résultats de la dixième session de la Conférence (point 4 de l'ordre du jour)	12
IV. Ordre du jour provisoire de la trente-sixième session du Groupe de travail (point 5 de l'ordre du jour)	15
V. Questions d'organisation	17

Annexes

Annexe

I. Projet de chapitre relatif à la CNUCED du plan à moyen terme de l'ONU pour le période 2002-2005	19
II. Projet de programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 2000-2001	29
III. Ordre du jour provisoire de la trente-sixième session du Groupe de travail	58
IV. Participation	59

INTRODUCTION

La première partie de la trente-cinquième session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, les 13, 20 et 21 mars 2000. La seconde partie a eu lieu du 17 au 19 avril 2000. Au cours de la session, le Groupe de travail a tenu trois séances plénières - 135ème à 137ème séances. Toutes les autres séances, informelles, ont eu lieu en privé.

Chapitre I

DÉCISION ET CONCLUSIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL À SA TRENTE-CINQUIÈME SESSION

A. Décision concernant le chapitre relatif à la CNUCED du projet de plan à moyen terme de l'ONU pour la période 2002-2005

Ayant passé en revue le programme 9, relatif à la CNUCED, du projet de plan à moyen terme de l'ONU pour la période 2002-2005, tel qu'il figure dans le document TD/B/WP(XXXV)/Misc.1/Rev.1, le Groupe travail du plan à moyen terme et du budget-programme :

1. Recommande au Conseil du commerce et du développement, à sa vingt-quatrième réunion directive, d'adopter le texte tel que modifié par le Groupe de travail (document TD/B/EX(24)/L.2), en vue de le transmettre aux autorités compétentes au Siège de l'ONU¹;
2. Souligne que le texte final du plan à moyen terme, en ce qui concerne la CNUCED, devrait fidèlement refléter le consensus des États membres de la CNUCED sur le programme de travail de l'organisation pour la période allant jusqu'à la onzième session de la Conférence. Il souligne en outre que, pour les activités de la CNUCED au cours de cette période, la "Déclaration de Bangkok : Pour un dialogue mondial et un engagement dynamique" et le "Plan d'action" (TD/386 et 387) adoptés par la Conférence à sa dixième session devraient constituer la principale source de référence pour l'établissement des mandats et du programme de travail;
3. Recommande que le Conseil du commerce et du développement examine, à sa vingt-quatrième réunion directive, la proposition de demander au secrétariat de la CNUCED de réaliser une évaluation de ses activités en fonction des indicateurs de résultats indiqués pour chaque sous-programme dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 et de présenter cette évaluation aux États membres pour examen.

135ème séance plénière
21 mars 2000

¹ Le Conseil du commerce et du développement a approuvé la décision du Groupe de travail à sa vingt-quatrième réunion directive, le 24 mars 2000 (TD/B/EX(24)/L.3).

B. Conclusions concertées relatives au projet de programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 2000-2001

Le Groupe de travail,

Ayant examiné le programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 2000-2001, révisé à la lumière des résultats de la dixième session de la Conférence,

1. Approuve le programme de travail révisé de la CNUCED pour l'exercice biennal 2000-2001, tel qu'il figure dans le document TD/B/WP/L.95 qui sera transmis au Conseil du commerce et du développement pour approbation²;
2. Rappelle le paragraphe 1 du chapitre relatif à la CNUCED du projet de plan à moyen terme de l'ONU pour la période 2002-2005 (TD/B/EX(24)/L.2), qui stipule notamment que le programme a pour objectif général de contribuer à l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, et rappelle en outre le paragraphe 4 du projet de plan à moyen terme, qui réaffirme notamment le rôle de la CNUCED en tant que principale institution du système des Nations Unies chargée des questions relatives aux pays les moins avancés et qui énonce que les besoins et les intérêts des pays en transition, des pays dont l'économie est structurellement faible, vulnérable ou petite, des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit seront pris en compte, comme indiqué dans la deuxième partie du Plan d'action (TD/386);
3. Invite le Secrétaire général de la CNUCED à veiller à ce que la mise en œuvre du paragraphe 133 du Plan d'action porte sur l'intégralité des questions et la totalité des pays auxquels il y est fait référence;
4. Prend note de la déclaration du secrétariat selon laquelle les questions de fond évoquées au paragraphe 107 et au quatrième alinéa du paragraphe 109 du Plan d'action seront initialement traitées dans la série des documents de travail mentionnée à la section A b) ii) du sous-programme 9.1 : Mondialisation, interdépendance et développement, du programme de travail révisé;
5. Note les observations formulées concernant le commerce des ressources biologiques et les initiatives de négociation sur les questions agricoles et invite le Secrétaire général de la CNUCED à prendre des mesures appropriées conformément aux dispositions du Plan d'action;
6. Prend note des indications fournies par le secrétariat quant aux dispositions internes prises pour donner suite aux mandats énoncés dans le Plan d'action concernant l'intensification des travaux relatifs à l'Afrique et le renforcement du Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États en développement insulaires;

² Le Conseil du commerce et du développement a approuvé les conclusions concertées du Groupe de travail à la reprise de sa vingt-quatrième réunion directive le 12 mai 2000 (TD/B/EX(24)/3).

7. Prie le Secrétaire général de la CNUCED de lui présenter pour examen à sa trente-sixième session des propositions chiffrées détaillées sur le coût de la mise en œuvre du paragraphe 166 du Plan d'action, ainsi que des propositions relatives à la création par le Conseil du commerce et du développement d'un organe consultatif;

8. Demande instamment au Secrétaire général de la CNUCED de prendre des mesures pour que l'information publiée sur le site Web principal de la CNUCED soit régulièrement mise à jour et assurer la coordination entre les divers sites Web de la CNUCED, dans le souci d'en faciliter la consultation au moyen de renvois et d'éviter des chevauchements inutiles;

9. Prie le Secrétaire général de la CNUCED de veiller à ce que le *Rapport annuel* soit publié régulièrement et à ce que toutes les divisions contribuent à l'établissement de ce rapport.

137ème séance plénière
19 avril 2000

Chapitre II

EXAMEN DU CHAPITRE RELATIF À LA CNUCED DU PLAN À MOYEN TERME DE L'ONU POUR LA PÉRIODE 2002-2005

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, qu'il a abordé au cours de la première partie de la session, le Groupe de travail était saisi du document suivant :

"Examen du chapitre relatif à la CNUCED du plan à moyen terme de l'ONU pour la période 2000-2005" (TD/B/WP(XXXV)/Misc.1/Rev.1).

2. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a présenté le projet de chapitre relatif à la CNUCED du plan à moyen terme et déclaré que les États membres et le secrétariat avaient pour objectif commun de traduire le Plan d'action de Bangkok (TD/386) en plans et programmes de travail détaillés. La méthode à suivre à cette fin était définie par les quatre instruments de gestion intégrée précisés dans le document intitulé "Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation", plus connu sous la désignation de "Règles régissant la planification des programmes". Parmi ces quatre instruments, deux ont trait à la planification - le plan à moyen terme et le budget-programme - et deux à la vérification - le contrôle de l'exécution et l'évaluation.

3. Comme le veulent les Règles régissant la planification des programmes, le plan à moyen terme comporte une présentation de chaque programme, avec indication des activités principales, et, au niveau des sous-programmes, un bref exposé des objectifs "concrets et limités dans le temps", dont la réalisation "doit pouvoir être vérifiée soit directement, soit par évaluation" de la stratégie retenue pour les atteindre; un aperçu des résultats escomptés à l'achèvement de la période quadriennale couverte par le plan; et, chaque fois que possible, des indicateurs de résultats.

4. Après examen par les organes intergouvernementaux spécialisés, comme le Groupe de travail, le secrétariat a présenté au contrôleur de l'ONU le rapport de l'organe concerné, indiquant tout changement qu'il avait été recommandé d'apporter au projet du secrétariat. Avant d'être présenté à l'Assemblée générale, le plan à moyen terme ainsi modifié serait ensuite examiné par le Comité du programme et de la coordination (CPC), le Conseil économique et social et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).

5. Le projet du secrétariat (TD/B/WP(XXXV)/Misc.1/Rev.1) a souligné que les parties pertinentes du Plan d'action adopté à Bangkok constituaient le critère principal retenu pour déterminer les mandats et les programmes de travail. La période couverte par le plan à moyen terme était officiellement la période 2002-2005, pour respecter le cycle de planification quadriennal fixé par l'Assemblée générale, mais dans la pratique ce cycle allait, dans le cas de la CNUCED, d'une conférence quadriennale à l'autre.

6. Le porte-parole du **Groupe des 77** (République islamique d'Iran) a jugé que le texte du document TD/B/WP(XXXV)/Misc.1/Rev.1 constituait une bonne base de discussion. Il a mis

l'accent sur l'importance du Plan d'action, qui était la référence principale pour cet exercice, et sur la nécessité d'indiquer que les détails devaient découler de ce même Plan.

7. Le porte-parole du **Groupe africain** (Égypte) a déclaré que la CNUCED devrait s'efforcer de faire fond sur le succès de la dixième session de la Conférence. Le texte avait certes été amélioré par rapport à l'avant –projet³ mais certains points n'y figuraient toujours pas. Le plan à moyen terme devrait concorder avec les domaines de travail de la CNUCED dont les États membres étaient convenus à Bangkok. Il serait heureux que le sous-programme pour le développement de l'Afrique soit adopté mais, à ce sujet, le Groupe africain ne souhaitait pas proposer de modification de structure du secrétariat outre celle arrêtée à la neuvième session de la Conférence, étant entendu que des ressources supplémentaires lui seraient affectées. Cette condition prenait en compte les difficultés particulières auxquelles les pays africains étaient confrontés, comme en témoignaient les catastrophes naturelles survenues récemment.

8. Le représentant du **Portugal**, intervenant au nom de l'**Union européenne**, a demandé à ce que l'examen de ce point de l'ordre du jour soit reporté car le texte n'avait été distribué que le matin de la réunion. Il était important de définir des indicateurs de résultats concrets et temporels.

9. Le porte-parole du **Groupe latino-américain et caraïbe** (Cuba) a dit partager les vues présentées au nom du Groupe des 77 selon lesquelles, le texte offrait certes une bonne base de discussion, mais devait néanmoins être modifié afin qu'il soit en phase avec le Plan d'action. Il serait souhaitable, par exemple, de renvoyer après chaque sous-programme au chapitre II.F du Plan d'action, sur la coopération technique, pour témoigner de l'importance attachée par le Groupe à l'assistance technique.

10. Le représentant du **Maroc** s'est associé à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et a remercié le secrétariat d'avoir précisé l'objet de l'exercice. La solidarité entre les États membres et le secrétariat de la CNUCED était l'une des raisons du succès de la dixième session de la Conférence. Les deux parties devraient agir maintenant et entretenir l'élan de manière à répondre à l'ampleur des attentes placées en l'organisation. Le texte correspondait bien plus que l'avant-projet à ce qui était souhaité. Si le plan à moyen terme avait pour objectif de donner une nouvelle orientation aux travaux de la CNUCED, il devrait pour le moins mentionner les principaux éléments du Plan d'action privilégiés par les États membres lors de la Conférence, comme la réforme de l'architecture financière internationale et les nouveaux programmes d'assistance technique. Il devrait indiquer tant les nouveaux domaines d'activité que les changements de priorité, et correspondre à la philosophie d'ensemble dégagée lors de la dixième session de la Conférence. Le représentant du Maroc s'est associé à la demande de l'Union européenne visant à reporter l'examen de ce point de l'ordre du jour afin de permettre aux États membres de mieux se préparer au débat.

11. Le porte-parole du **Groupe asiatique et de la Chine** (Malaisie) a jugé que le texte constituait un bon point de départ pour les travaux du Groupe de travail. Il a mis l'accent sur

³ L'avant-projet du secrétariat (TD/B/WP(XXXV)/Misc.1) avait été présenté le 7 mars 2000 lors d'une réunion d'information informelle sur le plan à moyen terme.

l'importance attachée par son groupe à la nécessité de donner corps à l'esprit de Bangkok en exécutant le Plan d'action de manière telle à concilier les intérêts de tous les États membres.

12. Le représentant de la **République dominicaine** a déclaré qu'il convenait de perpétuer l'esprit de Bangkok, qui avait permis de former un consensus, et ne pas briser l'élan. Les travaux du secrétariat devraient clairement tenir compte tant des vœux des États membres que du Plan d'action. En particulier, le descriptif des tâches relatives au commerce international devrait être plus précis quant aux activités concernant les pays les moins avancés (PMA) et le commerce ainsi qu'au sujet des produits de base. Il serait par ailleurs utile d'injecter un "sang neuf" dans le secrétariat et d'accorder des promotions.

13. Le représentant du **Nigéria** a fait siennes les interventions faites au nom du Groupe des 77 et du Groupe africain et déclaré que la tâche entreprise par le Groupe de travail à la session en cours était essentielle pour l'exécution du Plan d'action. La décision de créer le nouveau sous-programme pour l'Afrique et de renforcer le service correspondant était une décision qui faisait date. Cependant, le sous-programme ne devrait pas voir sa fonction limitée à la coordination sectorielle. Elle devrait aussi être de former un consensus par le contrôle, l'évaluation et le suivi des initiatives connexes ainsi que le renforcement des capacités dans des domaines tels le projet de coopération régionale en Afrique. Les ressources affectées à ce sous-programme devraient donc être adaptées non seulement aux activités de coordination mais aussi à la recherche et à l'analyse des politiques.

14. Le représentant du Nigéria s'est félicité du renforcement du Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États en développement insulaires en vue des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tels que prévus dans le budget-programme actuel. La création d'un sous-programme pour l'Afrique et l'augmentation correspondante des ressources ne devraient toutefois pas se faire au détriment du renforcement du Bureau du Coordonnateur spécial, et inversement.

15. Le représentant des **États-Unis** a approuvé la demande de report de l'examen de ce point de l'ordre du jour et souligné qu'il fallait tenir compte des différences entre les résultats des neuvième et dixième sessions de la Conférence et redéfinir les résultats escomptés et les indicateurs de résultats en vue d'obtenir des résultats tangibles.

16. Le représentant de la **Chine** s'est associé à la déclaration prononcée au nom du Groupe asiatique et de la Chine. Il a rendu hommage au texte ainsi qu'à la pleine coopération entre les délégations et le secrétariat et au processus démocratique qui avait permis de parvenir à ce résultat. Les fonctions de la CNUCED s'en trouveraient encore renforcées. Le résultat de la dixième session de la Conférence traduisait les intérêts de tous les États membres et représentait un équilibre fragile qu'il faudrait dûment s'attacher à préserver.

17. Le porte-parole du **Groupe D** (Croatie) a déclaré que, par leur contribution à la dixième session de la Conférence, les pays dont l'économie était en transition avaient manifesté leur vif intérêt envers les travaux de la CNUCED et se réjouissaient de voir transparaître cet intérêt dans le Plan d'action. Il faudrait qu'il en soit de même dans le plan à moyen terme,

puisque'il était fondé sur le Plan d'action. Le texte devrait constituer la base des discussions au sein du Groupe de travail.

18. Le représentant de l'**Afrique du Sud** s'est associé aux déclarations prononcées au nom du Groupe des 77, du Groupe africain, du Groupe latino-américain et caraïbe et du Groupe asiatique et de la Chine, ainsi qu'à l'intervention du Maroc. Il s'est félicité de la création du sous-programme pour le développement de l'Afrique et a émis le vœu qu'il soit doté de ressources adéquates. Il a aussi fait observer que certains éléments importants avaient été omis du texte, notamment le rôle de la CNUCED dans la réforme de l'architecture financière internationale.

Réunions informelles

19. Le Groupe de travail a poursuivi l'examen du point 3 de l'ordre du jour lors de réunions informelles durant lesquelles le projet de chapitre relatif à la CNUCED du plan à moyen terme avait été étudié sous-programme par sous-programme.

Décision du Groupe de travail

20. En séance plénière, le 21 mars 2000, le Groupe de travail a approuvé le texte du projet de plan à moyen terme, tel que modifié, et il a adopté une décision à ce sujet. (Pour le projet de chapitre relatif à la CNUCED du plan à moyen terme, voir l'annexe I; pour la décision, voir le chapitre I ci-dessus.)

Chapitre III

EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CNUCED POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001, COMPTE TENU DES RÉSULTATS DE LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE

(Point 4 de l'ordre du jour)

21. Pour l'examen de ce point, qu'il a abordé au cours de la seconde partie de la session, le Groupe de travail était saisi du document suivant :

"Examen du programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 2000-2001 : projet établi par le secrétariat de la CNUCED" (TD/B/WP/L.95) (anglais seulement).

Réunions informelles

22. Le Groupe de travail a examiné cette question lors de réunions informelles.

Décision du Groupe de travail

23. À sa 137^{ème} séance plénière (privée), le 19 avril 2000, le Groupe de travail a adopté son projet de conclusions concertées dans lesquelles il a notamment approuvé le programme de travail révisé de la CNUCED pour l'exercice biennal 2000-2001. (Pour les conclusions concertées, voir le chapitre I ci-dessus. Pour le programme de travail révisé, voir l'annexe II.)

Déclarations finales

24. La représentante des **États-Unis d'Amérique** dit qu'elle était déçue de ne pas avoir eu la possibilité de débattre des structures d'affectation du personnel du secrétariat dans son ensemble, le but n'étant pas de faire de la microgestion mais d'aborder des préoccupations de longue date concernant les pratiques générales de gestion à la CNUCED. La totalité du secrétariat devait être utilisée efficacement afin d'appliquer le Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence (TD/386). Le Gouvernement des États-Unis était très sceptique quant au bien-fondé de certaines activités, en particulier l'affectation de fonctionnaires du secrétariat comme conseillers techniques auprès de délégations participant à des négociations commerciales. Les États-Unis avaient appelé l'attention du Secrétaire général de la CNUCED sur un certain nombre d'activités qui sortaient du domaine de compétence de la CNUCED, et ils espéraient recevoir des informations quant aux mesures prises à cet égard.

25. Le représentant de la **Suisse** a dit que son gouvernement aiderait activement le secrétariat à appliquer le programme de travail. Il a souligné que le secrétariat devait tenir compte des commentaires et observations formulés au cours des débats du Groupe de travail, notamment de la remarque faite par la délégation suisse au sujet des activités du programme SYGADE, à savoir qu'elles ne devaient pas s'étendre au domaine des stratégies de gestion de la dette. La délégation suisse était impatiente de voir appliquées efficacement le plus tôt possible les modalités de mise en œuvre convenues au paragraphe 171 du Plan d'action. Enfin, le représentant a prié instamment le secrétariat d'améliorer le site Web de la CNUCED, par exemple en mettant à jour les pages

relatives aux réunions et en incorporant toutes les déclarations faites par le Secrétaire général de la CNUCED en dehors des réunions de celle-ci.

26. Le représentant de la **République dominicaine** a dit que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes souhaitaient voir s'accroître les activités dans leur région, en particulier celles d'assistance technique, au cours de l'application du programme de travail de la CNUCED. Il fallait enrayer le recul de ces activités dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

27. Le porte-parole du **Groupe latino-américain et caraïbe** (Équateur) a dit qu'au nombre des priorités de ce groupe figuraient le lancement rapide et efficace des cours de formation dont il était question au paragraphe 166 du Plan d'action (TD/386), l'intensification des activités de renforcement des capacités pour aider les pays en développement à se préparer aux incidences positives et négatives de la mondialisation, la protection de connaissances traditionnelles, des innovations et des pratiques des communautés locales et autochtones, la fourniture d'un appui budgétaire approprié à l'initiative Biotrade, l'intégration régionale, qui serait un fondement important du développement durable et le cadre international du commerce et de l'investissement.

28. La représentante de la **Barbade** a fait part de son appréciation positive du programme adopté, et elle a remercié le Groupe de travail et le secrétariat de leur sensibilité aux besoins des petits États en développement insulaires ainsi qu'à ceux des petits pays structurellement faibles et vulnérables.

29. La représentante du **Portugal**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne**, a dit qu'elle avait espéré trouver des incidences budgétaires et une ventilation des ressources dans le document présenté au Groupe de travail pour que celui-ci puisse examiner la faisabilité du programme de travail proposé, et elle a invité le secrétariat à y faire figurer ces renseignements à l'avenir. La documentation aurait aussi été plus utile si elle avait fait ressortir clairement le lien entre les activités proposées et le Plan d'action. La représentante avait pris bonne note des explications fournies par le secrétariat au sujet de l'application du quatrième alinéa du paragraphe 109 du Plan d'action, auquel l'Union européenne attachait une importance particulière. L'Union européenne continuerait de vouloir entendre de quelle manière le paragraphe 166 du Plan d'action était mis en œuvre et était impatiente d'examiner à la prochaine session du Groupe de travail des propositions concernant le calcul du coût des cours de formation et la mise en place d'un organe consultatif. L'Union européenne ne souhaitait pas, cependant, que la mise en œuvre du paragraphe en question se traduise par la création d'une nouvelle structure quelconque et estimait que les activités de renforcement des capacités devaient puiser leur force dans leur situation au sein des divisions existantes, où se trouvaient les connaissances. La représentante se félicitait de voir que tous les sous-programmes prévoyaient des activités liées aux préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et elle estimait qu'il fallait poursuivre dans cette voie. Les activités devaient refléter la demande, et le secrétariat devait définir clairement l'objet de certaines activités proposées telles que les publications, séminaires et réunions spéciales non périodiques, et le public auquel elles s'adressaient. Enfin, la représentante était d'avis que les sites Web de la CNUCED pourraient être considérablement améliorés.

30. La représentante de la **Jamaïque** est associée à la déclaration de la représentante de la Barbade.

31. Le porte-parole du **Groupe africain** (Égypte) a estimé que le programme de travail correspondait aux priorités des pays en développement, lesquels s'efforçaient d'élever leur niveau de vie. Ces priorités avaient été exposées tout au long des préparatifs de la dixième session de la CNUCED ainsi qu'aux réunions du Groupe de travail.

Chapitre IV

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE-SIXIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL

(Point 5 de l'ordre du jour)

32. Le représentant du **Japon**, notant qu'il était proposé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la prochaine session la question de l'application du paragraphe 166 du Plan d'action (TD/386) a demandé quelles mesures avaient déjà été prises dans ce domaine.

33. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a dit que le Secrétaire général de la CNUCED souhaitait commencer à mettre en œuvre le paragraphe en question dès que possible. Il y voyait en effet une décision de la Conférence d'introduire plus de vigueur, de coordination et de synergie dans la conception et l'exécution des activités de la CNUCED relatives au renforcement des capacités et à la mise en valeur des ressources humaines. Ce paragraphe ne concernait donc pas seulement les cours périodiques, mais l'ensemble des activités de formation. Le Secrétaire général avait désigné un interlocuteur pour la mise en œuvre, et celui-ci recenserait les activités de formation de la CNUCED et formulerait des propositions concernant la coordination, ainsi que la conception et la mise en route des nouveaux cours périodiques. Le processus de mise en œuvre était donc engagé, et l'interlocuteur en rendrait compte régulièrement au Secrétaire général de la CNUCED.

34. Le représentant des **États-Unis** a dit que l'organe consultatif mentionné au paragraphe 166 devrait être mis sur pied le plus tôt possible.

35. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a dit que le Secrétaire général de la CNUCED ferait sous peu des propositions au sujet de la constitution de l'organe consultatif.

36. Le représentant du **Portugal**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne**, a dit que l'Union européenne avait, par le passé, réclamé une meilleure coordination des programmes de coopération technique, notamment en matière de renforcement des capacités. Étant intéressé au premier chef par ces programmes, l'Union européenne apprécierait que des échanges de vues à participation non limitée aient lieu régulièrement à ce sujet. L'exécution des activités de renforcement des capacités ne devrait pas être enlevée aux divisions organiques, car ces activités puisaient leurs forces dans les connaissances spécialisées que l'on pouvait y trouver.

Décision du Groupe de travail

37. À sa 137^{ème} séance plénière (séance de clôture), le 19 avril 2000, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa trente-sixième session (voir annexe III).

Déclaration finale

38. Le **chef du Service de gestion des ressources de la CNUCED** a dit que, pour le point 3 de l'ordre du jour provisoire (examen de la coopération technique), le secrétariat présenterait la même documentation que par le passé. Pour le point 4 (viabilité financière), il présenterait un document très bref retraçant l'historique de la question et fournissant d'éventuels renseignements nouveaux. Pour le point 5 (application du paragraphe 166 du Plan d'action), il fournirait des renseignements sur les activités engagées, et pour le point 7 (financement des services d'expert) il établirait une note très succincte sur la situation financière et l'utilisation des fonds.

Chapitre V

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

39. La trente-cinquième session du Groupe de travail a été ouverte le 13 mars 2000 par Mme Angelina M. Sta. Catalina (Philippines), Présidente du Groupe de travail à sa trente-quatrième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

40. À sa 135ème séance plénière (séance d'ouverture), le Groupe de travail a élu M. Y. Afanassiev (Fédération de Russie) Président et M. Edward Chisanga (Zambie) Vice-Président/Rapporteur.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

41. Également à sa 135ème séance plénière, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa trente-cinquième session (TD/B/WP/124). L'ordre du jour se lisait donc comme suit :

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen du chapitre relatif à la CNUCED du plan à moyen terme de l'ONU pour la période 2002-2005
4. Examen du programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 2000-2001, compte tenu des résultats de la dixième session de la Conférence
5. Ordre du jour provisoire de la trente-sixième session du Groupe de travail
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

**D. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil
du commerce et du développement**

(Point 7 de l'ordre du jour)

42. À sa 137^{ème} séance plénière (séance) de clôture, le 19 avril 2000, le Groupe de travail a adopté son projet de rapport (TD/B/WP/L.94) et a autorisé le Rapporteur à en établir la version finale à la lumière des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe I

PROJET DE CHAPITRE RELATIF À LA CNUCED DU PLAN À MOYEN TERME DE L'ONU POUR LA PÉRIODE 2002-2005

PROGRAMME 9. COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT

1. Le programme a pour objectif général de contribuer à l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale dans des conditions qui renforcent les perspectives de développement offertes par la mondialisation, tout en aidant à façonner les relations économiques internationales du XXI^e siècle. Les mandats correspondants découlent du rôle et des responsabilités assignés au secrétariat de la CNUCED par : l'Assemblée générale, en commençant par la résolution 1995 (XIX), aux termes de laquelle la CNUCED a été créée; la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement lors de ses sessions quadriennales; le Conseil économique et social; et le Conseil du commerce et du développement et ses organes subsidiaires. Les mandats pour les quatre prochaines années sont énoncés dans la "Déclaration de Bangkok : Pour un dialogue mondial et un engagement dynamique" et dans le "Plan d'action" adoptés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa dixième session en février 2000 (TD/387 et TD/386).
2. Le programme sera exécuté par la CNUCED et par le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI). Le mandat original du Centre découle de la résolution 2297 (XXII) de l'Assemblée générale. Dans sa résolution 1819 (LV), le Conseil économique et social a affirmé le rôle du CCI en tant que principal organisme pour les activités de coopération technique de l'ONU concernant la promotion du commerce. Les grandes orientations des activités du CCI sont fixées par ses organes de tutelle, la CNUCED et l'OMC, ainsi qu'à l'occasion des sessions annuelles du Groupe consultatif commun, organe intergouvernemental où sont représentés les États membres de la CNUCED et les membres de l'OMC.
3. À la dixième session de la Conférence, les gouvernements ont reconnu que pour que tous les pays profitent de la mondialisation, il fallait surmonter des problèmes complexes de politique générale qui découlent, en particulier au niveau macroéconomique, de l'interdépendance croissante des diverses sphères de l'activité économique - dont le commerce, le financement et l'investissement - et des risques qui sont parfois associés à cette interdépendance. Ils ont réaffirmé que, en tant qu'institution principalement responsable, au sein du système des Nations Unies, du traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, la CNUCED était particulièrement bien placée pour examiner ces problèmes et contribuer à un consensus sur les politiques à mener dans un contexte de mondialisation, dans l'optique du développement. Cette approche devrait s'inspirer de l'"Évaluation des effets de la mondialisation sur le développement" présentée dans le Plan d'action.
4. C'est ainsi que la CNUCED est le lieu de débats intergouvernementaux, étayés par des discussions d'experts, ayant pour objectif la formation de consensus, qu'elle réalise des travaux de recherche et d'analyse afin, notamment, de fournir des contributions de fond à ces débats et discussions, et qu'elle offre une assistance technique en rapport, adaptée aux besoins des pays

bénéficiaires et privilégiant le renforcement des capacités. À cet égard, la CNUCED entreprendra aussi les nouvelles activités arrêtées à la dixième session de la Conférence, y compris la fourniture de cours de formation sur des questions économiques internationales d'une importance fondamentale. L'accent sera mis sur quatre domaines d'activité : mondialisation et développement; investissement, développement des entreprises et technologie; commerce des biens et services et questions relatives aux produits de base; et infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale. La stratégie envisagée tient compte de l'importance attachée par les gouvernements, à la dixième session de la Conférence, au rôle de la CNUCED en tant que principale institution du système des Nations Unies chargée des questions relatives aux pays les moins avancés (PMA). Il y sera également tenu compte de questions telles que la coopération économique entre pays en développement et les questions d'équité entre les sexes en vue de parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs de l'économie. Les besoins et les intérêts spéciaux des petits États en développement insulaires, des pays en développement sans littoral, des pays dont l'économie est structurellement faible et vulnérable et des pays en transition seront aussi pris en compte, comme indiqué dans la deuxième partie du Plan d'action. La CNUCED poursuivra ses travaux avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et les milieux parlementaires sur les difficultés suscitées et les possibilités offertes par la mondialisation, en vue de progresser vers une intégration meilleure et plus équitable des pays en développement dans l'économie mondiale.

5. Pour sa part, le CCI complétera les travaux de recherche, les travaux directifs et les activités normatives de ses organes de tutelle, la CNUCED et l'OMC, en se concentrant sur les aspects opérationnels des activités concernant l'information, le développement des produits et des marchés, le développement des institutions et les services d'appui à la promotion du commerce, au développement des exportations et à la gestion des achats et approvisionnements internationaux.

6. La CNUCED sera responsable des sous-programmes 9.1 à 9.5, tandis que le CCI exécutera le sous-programme 9.6.

Sous-programme 9.1 : Mondialisation, interdépendance et développement

7. Le mandat principal du sous-programme figure à la section II.A du Plan d'action (TD/386); l'objectif et la stratégie seront les suivants.

A. Mondialisation, interdépendance et développement

Objectif

8. L'objectif du sous-programme est de contribuer aux débats internationaux sur l'évolution et la conduite des conséquences de la mondialisation et de promouvoir l'application de politiques et de stratégies nationales, régionales et internationales propices au développement humain.

Stratégie

9. L'exécution du sous-programme sera assurée par la Division de la mondialisation et des stratégies de développement. Par la diffusion de travaux d'analyse et l'organisation d'échanges de vues et de perspectives, il s'agira de contribuer à une meilleure compréhension des

conséquences de l'interdépendance globale, des réformes macroéconomiques et de l'ajustement structurel pour une croissance économique soutenue et un développement durable, ainsi qu'à une plus grande cohérence de l'action économique mondiale et à la définition d'approches et de mesures en insistant sur leurs incidences sur la croissance et le développement. Les questions devant être abordées comprendront les problèmes de la dette des pays en développement, les tendances des flux d'aide publique au développement (APD) et le rôle de l'intégration régionale. Le sous-programme visera à replacer les questions financières et monétaires dans une perspective de développement en mettant l'accent sur le financement du développement et en contribuant au débat sur la réforme du système financier international. Par des travaux d'analyse, il s'agira d'aider les pays en développement : à concevoir de saines politiques intérieures macroéconomiques et financières, ainsi que des politiques permettant d'amplifier les effets positifs et de réduire les effets négatifs de la mondialisation; à dynamiser leurs forces intérieures de croissance par l'accumulation de capital; et à réformer leurs institutions et à renforcer leurs capacités dans le contexte de la mise en place des fondements indispensables d'un développement durable à visage humain, par exemple par l'élargissement et le renforcement de l'assise démocratique des institutions et une bonne administration publique. Une assistance technique sera plus particulièrement fournie concernant la gestion de la dette et le renforcement des institutions palestiniennes. Les activités relevant du sous-programme tiendront compte de l'expérience fournie par l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA et viseront à contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États en développement insulaires et des résolutions correspondantes de l'Assemblée générale, ainsi qu'à répondre aux besoins des pays en développement sans littoral, des pays en développement de transit et des petits pays dont l'économie est structurellement faible et vulnérable.

Réalisations escomptées

10. Les réalisations escomptées du sous-programme seront une meilleure compréhension des problèmes, et une amélioration de la capacité des décideurs de concevoir des politiques et des stratégies appropriées concernant l'évolution et la conduite de la mondialisation, l'interdépendance globale et leurs incidences sur les politiques et les perspectives de développement.

Indicateurs de réalisation

11. Les indicateurs utilisés seront les suivants :

- Délais d'exécution, utilité, degré de mise en œuvre et qualité, mesurés par des enquêtes de lectorat et autres enquêtes, du programme de recherche et d'analyse du sous-programme;
- Opinions des États membres quant à la valeur pratique et l'impact sur les perspectives de développement des pays en développement des recommandations de politique générale, telles qu'exprimées dans les conclusions de réunion d'organes intergouvernementaux consacrées à un examen des programmes de travail;

- Degré de mise en œuvre, efficacité et impact des activités de coopération technique, tels qu'évalués par les indicateurs prévus dans les descriptifs de projet correspondants.

B. Développement de l'Afrique

Objectif

12. L'objectif du sous-programme est d'améliorer la compréhension des problèmes de développement économique de l'Afrique et de promouvoir les mesures nationales, régionales et internationales nécessaires pour accélérer le développement des pays africains et les aider à s'intégrer et à participer davantage à l'économie mondiale. Il s'agira aussi de contribuer à un consensus sur des mesures régionales et internationales d'appui au développement de l'Afrique.

Stratégie

13. Le sous-programme sera exécuté par la Division de la mondialisation et des stratégies de développement. Il s'agira de réaliser des travaux de recherche sur les difficultés particulières que pose le développement de l'Afrique, de coordonner les travaux d'analyse de la CNUCED à l'appui des objectifs du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, et de contribuer à l'intégration régionale et sous-régionale, ainsi qu'à diverses autres initiatives internationales relatives à l'Afrique, y compris en coopération avec d'autres organes et organismes des Nations Unies dans le contexte de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, compte tenu du rôle de la CNUCED en tant qu'organisme chef de file pour les activités relevant de l'Initiative sur l'accès aux marchés et les débouchés commerciaux.

Réalisations escomptées

14. Les réalisations escomptées seront une meilleure compréhension des mesures directives nationales et internationales possibles pour promouvoir le développement de l'Afrique dans les domaines de compétence de la CNUCED.

Indicateurs de réalisation

15. Les réalisations seront mesurées par rapport aux objectifs du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique et d'autres initiatives internationales pertinentes, ainsi que par la qualité des débats, des résultats et des initiatives suscitées par les travaux relevant du sous-programme au sein des organismes intergouvernementaux et autres organisations et instances compétentes.

Sous-programme 9.2 : Investissement, entreprises et technologie

16. Le mandat principal du sous-programme figure à la section II.B du Plan d'action (TD/386); l'objectif et la stratégie seront les suivants.

Objectif

17. Dans le dessein d'accroître les flux d'investissement internationaux dans les pays en développement et les avantages de ces flux pour ces pays, il s'agira d'améliorer la compréhension des problèmes et des options concernant l'investissement international, l'internationalisation des entreprises et le transfert de technologie, de renforcer la capacité des pays en développement d'élaborer et d'appliquer des politiques, des mesures et des programmes d'action dans ces domaines, et de promouvoir une meilleure compréhension des questions nouvelles en vue de renforcer la capacité des pays de participer aux discussions et aux négociations.

Stratégie

18. La Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises assurera l'exécution de ce sous-programme, qui continuera de renforcer le rôle de la Division en tant que source d'informations et d'analyses détaillées sur l'investissement international, et plus spécialement sur les aspects relatifs au développement et sur l'intégration des questions concernant l'investissement, la technologie et le développement des entreprises. Il s'agira de soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour s'adapter aux changements technologiques et scientifiques et se doter d'instruments visant à faciliter le transfert de technologie. Les travaux de recherche et d'analyse viseront à améliorer la compréhension de questions fondamentales concernant le rôle de l'investissement étranger, le renforcement des capacités technologiques et l'internationalisation des entreprises, y compris des petites et des moyennes entreprises (PME). Il s'agira également d'établir des analyses et de contribuer à un consensus international sur le rôle des arrangements internationaux dans la promotion et l'exploitation des investissements étrangers, le renforcement des capacités technologiques et la promotion des entreprises. Les activités d'assistance technique seront axées sur le renforcement de la capacité des pays d'élaborer et d'exécuter des politiques visant à attirer et à exploiter avec profit l'investissement étranger, à moderniser les capacités technologiques et à promouvoir le développement des entreprises. Les incidences des investissements étrangers de portefeuille sur le développement seront également analysées.

Réalisations escomptées

19. Les réalisations escomptées seront une meilleure compréhension des questions concernant l'investissement international, l'internationalisation des entreprises et le transfert de technologie, une amélioration de la capacité des décideurs de concevoir des politiques et des stratégies permettant d'attirer et d'exploiter l'investissement étranger, de renforcer les capacités technologiques et de promouvoir le développement des entreprises aux niveaux national, régional et international; et une meilleure compréhension des aspects fondamentaux et des incidences sur le développement des accords internationaux d'investissement.

Indicateurs de réalisation

20. Les indicateurs utilisés seront les suivants :

- Délais d'exécution, utilité, degré de mise en œuvre et qualité, mesurés par des enquêtes de lectorat et autres enquêtes, du programme de recherche et d'analyse du sous-programme;
- Opinions des États membres quant à la valeur pratique et l'impact sur les perspectives de développement des pays en développement des recommandations de politique générale, telles qu'exprimées dans les conclusions de réunions d'organes intergouvernementaux consacrées à un examen des programmes de travail;
- Degré de mise en œuvre, efficacité et impact des activités de coopération technique, tels qu'évalués par les indicateurs prévus dans les descriptifs de projet correspondants.

Sous-programme 9.3 : Commerce international

21. Le mandat principal du sous-programme figure à la section II.C du Plan d'action (TD/386); l'objectif et la stratégie seront les suivants.

Objectif

22. Dans le dessein d'aider les pays en développement à s'intégrer davantage, et avec profit, dans le système commercial international et à accroître leur participation au commerce mondial, le sous-programme visera à améliorer la compréhension des questions actuelles et nouvelles relatives au commerce international qui intéressent les pays en développement et à renforcer la capacité de traiter ces questions dans les secteurs de l'agriculture, des services, du commerce électronique, du droit et de la politique de la concurrence et des liens entre commerce, environnement et développement. La poursuite de ces objectifs passera notamment par la promotion d'une participation plus efficace des pays en développement aux négociations commerciales multilatérales, régionales et sous-régionales, ainsi qu'à l'OMC elle-même (par la présentation de propositions au Conseil général et à d'autres organes), et par une contribution au processus d'adhésion à l'OMC et à la mise en place de mécanismes commerciaux régionaux et sous-régionaux.

Stratégie

23. Le sous-programme sera exécuté par la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base. La stratégie comprendra les activités suivantes : réaliser des travaux de recherche empirique et des analyses directives en vue de déterminer les paramètres des aspects relatifs au développement du système commercial multilatéral et les implications des règles commerciales multilatérales, actuelles et nouvelles, pour les perspectives de développement des pays en développement; analyser les questions d'accès aux marchés, y compris l'optimisation des avantages en la matière pour les PMA; aider les pays en développement à participer aux négociations commerciales multilatérales et à poursuivre leur intégration régionale; réaliser des travaux d'analyse pour aider les pays en développement à participer aux négociations multilatérales sur l'agriculture; analyser différentes questions concernant la libéralisation du commerce des services et différentes propositions internationales relatives au commerce électronique; contribuer à la formation de consensus intergouvernementaux dans le domaine du commerce en aidant les pays en développement

à élaborer des initiatives de négociation dans la perspective des futures négociations commerciales, s'agissant notamment des moyens de surmonter les obstacles à une exploitation optimale des avantages procurés par le système commercial mondial; aider les pays en développement et les pays en transition à déterminer les instruments de politique commerciale favorables au développement, à adhérer à l'OMC et à intensifier leurs échanges commerciaux réciproques; fournir, dans les pays en développement et les pays en transition intéressés, une formation sur des questions fondamentales concernant le commerce international; fournir une assistance dans le cadre du Programme conjoint intégré d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains; aider les pays en développement à maîtriser différentes questions concernant le droit et la politique de la concurrence et la protection des consommateurs, y compris les relations entre concurrence et compétitivité et les aspects relatifs au commerce de la concurrence; aider les pays en développement à développer leurs secteurs de produits de base axés sur l'exportation, s'agissant en particulier des capacités de production, en mettant l'accent sur la diversification; et contribuer à un débat équilibré sur le commerce et l'environnement, en mettant en avant les questions qui intéressent les pays en développement, en renforçant la prise en compte des aspects relatifs au développement et en identifiant les aspects potentiellement bénéfiques pour les pays en développement, notamment pour ce qui est des aspects liés au commerce de la santé publique, de la biodiversité, du transfert d'écotechnologies et de la biotechnologie.

Réalisations escomptées

24. Les réalisations escomptées du sous-programme seront un renforcement de la capacité des pays en développement d'élaborer et d'exécuter des politiques et des stratégies leur permettant de participer efficacement et avec le plus grand profit possible au commerce international, y compris aux négociations commerciales multilatérales.

Indicateurs de réalisation

25. Les indicateurs utilisés seront les suivants :

- Délais d'exécution, utilité, degré de mise en œuvre et qualité, mesurés par des enquêtes de lectorat et autres enquêtes, du programme de recherche et d'analyse du sous-programme;
- Opinions des États membres quant à la valeur pratique et l'impact sur les perspectives de développement des pays en développement des recommandations de politique générale, telles qu'exprimées dans les conclusions de réunions d'organes intergouvernementaux consacrées à un examen des programmes de travail;
- Degré de mise en œuvre, efficacité et impact des activités de coopération technique, tels qu'évalués par les indicateurs prévus dans les descriptifs de projet correspondants.

Sous-programme 9.4 : Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines

26. Le mandat principal du sous-programme figure à la section II.D du Plan d'action (TD/386); l'objectif et la stratégie seront les suivants.

Objectif

27. L'objectif du sous-programme est de renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition d'améliorer leur compétitivité commerciale internationale en se dotant d'une infrastructure efficace de services d'appui au commerce, notamment grâce aux technologies de l'information.

Stratégie

28. La Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale assurera l'exécution du sous-programme. Celui-ci visera à aider les pays en développement, par des travaux d'analyse directive, la formation de consensus et, le cas échéant, des programmes d'assistance technique, à se doter de services plus efficaces d'appui au commerce en ce qui concerne les opérations douanières, les transports, les services bancaires, les assurances, le tourisme et les micro-entreprises, et à accroître les compétences, les connaissances et les capacités nécessaires à la conduite du commerce extérieur. L'accent sera mis sur les aspects suivants : contribution à la facilitation des échanges commerciaux par une exploitation accrue et plus efficace des technologies de l'information, s'agissant en particulier des aspects relatifs au développement du commerce électronique; et fourniture d'une assistance aux institutions gouvernementales et aux entreprises, ainsi qu'aux réseaux constitués avec des institutions universitaires, en vue de promouvoir la mise en valeur des ressources humaines, y compris dans ses aspects d'égalité entre les sexes, et d'aider les entreprises à en tirer le plus grand profit possible.

Réalisations escomptées

29. Les réalisations escomptées seront une plus grande efficacité des services d'appui au commerce et de la mise en valeur des ressources humaines dans les pays bénéficiant d'activités d'assistance technique, et une meilleure compréhension des options et des stratégies dans ces domaines.

Indicateurs de réalisation

30. Les indicateurs utilisés seront les suivants :

- Délais d'exécution, utilité, degré de mise en œuvre et qualité, mesurés par des enquêtes de lectorat et autres enquêtes, du programme de recherche et d'analyse du sous-programme;
- Opinions des États membres quant à la valeur pratique et l'impact sur les perspectives de développement des pays en développement des recommandations de politique

générale, telles qu'exprimées dans les conclusions de réunions d'organes intergouvernementaux consacrées à un examen des programmes de travail;

- Degré de mise en œuvre, efficacité et impact des activités de coopération technique, tels qu'évalués par les indicateurs prévus dans les descriptifs de projet correspondants et à l'aide des normes applicables aux services d'appui au commerce.

Sous-programme 9.5 : Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États en développement insulaires

31. Le mandat principal du sous-programme relève de la section II.E du Plan d'action (TD/386), ainsi que des résolutions de l'Assemblée générale relatives aux pays les moins avancés (PMA), aux pays en développement sans littoral et aux petits États en développement insulaires; l'objectif et la stratégie seront les suivants.

Objectif

32. L'objectif du sous-programme est de contribuer à l'intégration et à la participation progressives et profitables à l'économie mondiale et au système commercial international des PMA, des pays en développement sans littoral et des petits États en développement insulaires, notamment par la mise en œuvre des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et une contribution au cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA, et de contribuer à un progrès socioéconomique décisif des PMA conduisant à leur reclassement.

Stratégie

33. Le sous-programme sera exécuté par le Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États en développement insulaires, qui mettra à profit la coordination engagée à la suite de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA pour assurer le suivi et l'évaluation des progrès de la mise en œuvre des résultats de la Conférence, des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et d'autres initiatives internationales, et promouvoir la coordination à l'échelle du système des Nations Unies de leur application et du suivi du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce. Il s'agira également de continuer de faciliter la mise en œuvre du Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs, et de contribuer à l'application des aspects pertinents du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États en développement insulaires, ainsi qu'à l'examen par l'Assemblée générale et d'autres instances intergouvernementales compétentes des problèmes propres aux PMA, aux pays en développement sans littoral et aux petits États en développement insulaires, tout en coordonnant les activités d'assistance technique de la CNUCED en faveur de ces pays.

Réalisations escomptées

34. Les réalisations escomptées seront l'application effective des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, la mise en œuvre progressive du Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans

littoral et de transit et la communauté des donateurs, une contribution efficace à la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade dans les domaines de compétence de la CNUCED, et la fourniture d'une assistance technique ciblée et bien coordonnée aux PMA, aux pays en développement sans littoral et aux petits États en développement insulaires pour leur intégration dans l'économie mondiale et le système commercial international.

Indicateurs de réalisation

35. Les indicateurs utilisés seront les suivants :

- Délais d'exécution, utilité, degré de mise en œuvre et qualité, mesurés par des enquêtes de lectorat et autres enquêtes, du programme de recherche et d'analyse du sous-programme;
- Opinions des États membres quant à la valeur pratique et l'impact sur les perspectives de développement des pays en développement des recommandations de politique générale, telles qu'exprimées dans les conclusions de réunions d'organes intergouvernementaux consacrées à un examen des programmes de travail;
- Degré de mise en œuvre, efficacité et impact des activités de coopération technique, tels qu'évalués par les indicateurs prévus dans les descriptifs de projet correspondants.

Annexe II

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CNUCED POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001

Sous-programme 9.1 : Mondialisation, interdépendance et développement

A. Mondialisation, interdépendance et développement

a) Services destinés à des organes internationaux/d'experts

i) Services fonctionnels

Assemblée générale (Deuxième Commission) (selon les besoins); dixième session de la Conférence (18); Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et ses réunions préparatoires (selon les besoins); réunion de haut niveau des Nations Unies chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, et ses réunions préparatoires (y compris les réunions régionales (selon les besoins)); sessions annuelles du Conseil du commerce et du développement (16) et du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme (3);

ii) Documentation à l'intention des organes délibérants

- a. Assemblée générale. Rapports sur : les tendances économiques mondiales (résolution 51/167 de l'AG, par. 5 et 7 (2) (2000, 2001)); la mondialisation et l'interdépendance (résolution 53/169 de l'AG, par. 12 (2) (2000, 2001)); le financement du développement (résolution 52/179 et 53/172, par. 20 de l'AG (2) (2000, 2001)); le problème de la dette extérieure des pays en développement (résolution 53/175 de l'AG (2) (2000, 2001)); le système financier international (résolution 54/197 de l'AG (1) (2000)); le rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (résolution 54/231 de l'AG (1) (2000)); et contribution au rapport sur la coopération Sud-Sud (résolution 50/119 de l'AG (1) (2000));
- b. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Contributions aux rapports à présenter à la Conférence et en prévision de celles-ci sur les questions relevant du sous-programme (2000, 2001);
- c. Conseil du commerce et du développement. Rapport sur l'interdépendance mondiale, les politiques de développement et les questions financières internationales (2) (2000, 2001); l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (2) (2000, 2001); et la contribution aux sections pertinentes du rapport annuel sur les "pays les moins avancés" (2) (2000, 2001);

iii) Autres services

- a. Quatre réunions de groupes spéciaux d'experts sur les questions suivantes : politiques macroéconomiques et de développement et conséquences de la mondialisation pour le développement (2); et activités de recherche en cours et à venir sur les politiques macroéconomiques et de développement et l'interdépendance mondiale (2);
- b. Quatre rapports spéciaux au maximum et contributions selon les besoins sur l'évolution de la situation macroéconomique et financière, l'APD et la dette; et deux rapports au maximum et des notes techniques selon les besoins sur des questions relatives à la coopération économique entre pays en développement;

b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

i) Publications périodiques

Trente publications périodiques : Rapport sur le commerce et le développement (2) (2000, 2001) et ses vues d'ensemble (2) (2000, 2001); Manuel de statistiques du commerce international et du développement (y compris les versions sur CD-ROM) (2) (2000, 2001); Bulletin des prix des produits de base (publication mensuelle) (22); Guide des publications de la CNUCED (2) (2000, 2001);

ii) Publications non périodiques

Cinquante-deux publications non périodiques : questions monétaires et financières internationales (documents de recherche destinés au G-24) (20) (2000, 2001); documents de synthèse de la CNUCED (20) (2000, 2001); bulletin du SYGADE (2) (2000, 2001); rapport d'activité sur le programme SYGADE (2) (2000, 2001); analyse des tendances de l'APD (2) (2000, 2001); analyse des problèmes d'endettement des pays en développement (2) (2000, 2001); résultats et perspectives de l'économie palestinienne en matière de développement durable (1) (2000); le secteur des entreprises palestiniennes et son rôle dans le développement économique et le commerce (en coopération avec la Division de l'investissement, du développement des entreprises et de la technologie) (1) (2001); actes de la Conférence sur la gestion de la dette (1) (2000/2001); intégration du système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) à d'autres systèmes de gestion financière (1) (2000);

iii) Conférences

Conférences et séminaires sur les questions relevant du champ d'action du sous-programme;

iv) Communiqués et conférences de presse

Points de presse, interviews et conférences de presse sur les produits du programme afin d'attirer l'attention du public sur ses publications;

v) Brochures, plaquettes, fiches de synthèse, pochettes de documentation

Notice sur le programme SYGADE 2000; introduction au SYGADE 5.0 (fonds extrabudgétaires); note d'information technique sur le SYGADE (fonds extrabudgétaires); glossaire du SYGADE (fonds extrabudgétaires); manuel de l'utilisateur du SYGADE (fonds extrabudgétaires); SYGADE-besoins en équipements, logiciels et formation (fonds extrabudgétaires); formulaires de saisie des données (fonds extrabudgétaires); manuel de l'utilisateur du réseau SYGADE (fonds extrabudgétaires); manuel des administrateurs de réseau (fonds extrabudgétaires); cadre de formation pour une gestion efficace de la dette (fonds extrabudgétaires); gestion efficace de la dette : brève description (SYGADE);

vi) Supports techniques pour les utilisateurs extérieurs

Seize à vingt rapports aux réunions du Club de Paris sur la situation et les perspectives économiques des pays qui demandent un rééchelonnement de leur dette (2000, 2001); cadre des projections de l'économie palestinienne : base de données et progiciel d'analyse statistique (version I : configuration de base) (2000); cadre des projections de l'économie palestinienne (version II : configuration améliorée et module de programmation) (2001); bases de données statistiques et séries économiques chronologiques de la CNUCED (activité permanente); SYGADE version 5.1 et Debt Sustainability Model (DSM+) (fonds extrabudgétaires);

c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*

- i) Appui technique aux débats menés au niveau intergouvernemental à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social sur les questions monétaires et financières et sur le problème de l'endettement; participation et contribution aux réunions organisées par le Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales et coopération dans ce domaine; coopération avec le Comité intérimaire et le Comité du développement FMI/Banque mondiale et participation à leurs réunions annuelles, y compris les consultations au sujet des flux financiers et de la dette; participation aux réunions du Club de Paris sur la situation et les perspectives économiques des pays qui demandent un rééchelonnement de leur dette; participation et contribution aux réunions du Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales de l'ONU;
- ii) Échange d'informations et liaison avec la Banque mondiale, le FMI, les commissions régionales et d'autres institutions multilatérales sur les questions économiques et financières internationales et les questions de développement international;
- iii) Participation aux réunions interinstitutions convoquées par le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés et aux consultations connexes, et participation aux colloques et séminaires des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine;

- iv) Coopération et liaison avec les groupements régionaux et sous-régionaux de pays en développement dans le cadre de la coopération économique entre pays en développement;
 - v) Coordination et liaison avec d'autres organisations internationales par l'intermédiaire d'organes interinstitutions : liaison avec le Comité de coordination des systèmes d'information et le Comité des innovations technologiques et participation à leurs groupes de travail ou équipes spéciales; coordination, harmonisation et liaison avec les entités statistiques des Nations Unies et d'autres organisations internationales s'intéressant aux données statistiques (dont une mission à New York); liaison avec les organes compétents pour l'échange et l'achat de la documentation et de l'information relatives aux travaux de la CNUCED; consultations et coordination avec la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève et avec le consortium du système des Nations Unies pour l'échange des ressources d'information électronique; et participation aux efforts du Groupe des Nations Unies pour le développement en vue de mettre en place un réseau de connaissances;
- d) *Services de conférence*
- i) Services de bibliothèque
 - a. Services d'appui électronique. Établir, exploiter et enrichir le catalogue électronique de la documentation imprimée, des bases de données sur les publications périodiques, du service de prêts, des acquisitions et des liens de recherche et fournir un appui au site Web;
 - b. Gestion des archives et des dossiers. Coordination des acquisitions et de l'accès aux bases de données partagées avec la Bibliothèque de l'ONU à Genève. Mise en place et exploitation de la collection du service de référence de la CNUCED et d'un système de stockage électronique;
- e) *Coopération technique*
- i) Services consultatifs

Fourniture de services consultatifs et d'une formation à une soixantaine de pays dans le cadre du programme SYGADE en vue de renforcer leur capacité technique d'enregistrer et de surveiller leur dette extérieure, y compris les questions institutionnelles, juridiques et administratives; fourniture d'un appui technique au Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales au moyen de 20 études techniques et de documents de recherche ayant trait à la préparation des positions de négociation sur les questions monétaires et financières dont sont saisis le Comité intérimaire du FMI, le Comité du développement Banque mondiale/FMI et d'autres organes; environ six services consultatifs fournis à la demande de l'Autorité palestinienne en vue de renforcer les capacités institutionnelles et de gestion des secteurs public et privé dans les domaines du commerce international, de l'investissement privé et des services connexes et dans celui des finances publiques;

ii) Formation de groupe

Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques) sur : l'économie palestinienne et le système des échanges multilatéraux, les perspectives en matière de reconstruction économique et de réformes (2000) (2) et la coopération régionale en vue d'appuyer les investissements et le commerce en Palestine (2001) (1);

iii) Projets sur le terrain

Formulation de projets sur le terrain en vue de promouvoir la coopération régionale avec la Palestine dans les domaines du commerce et du développement des entreprises (en coopération avec la Division de l'investissement, du développement des entreprises et de la technologie); et formulation et/ou mise en œuvre de projets nationaux du SYGADE dans une soixantaine de pays.

B. Développement de l'Afrique

a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*

i) Services fonctionnels

Groupe de travail intergouvernemental spécial à composition non limitée sur le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique au Conseil de sécurité (16 en 2000, en fonction des besoins en 2001); préparatifs intergouvernementaux à l'examen de l'application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique (selon les besoins); réunions annuelles du Conseil du commerce et du développement (10) et ses réunions directives (4); et Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme (3);

ii) Documentation à l'intention des organes délibérants

a. Assemblée générale. Rapports sur la dette, l'APD et les flux financiers et l'accès au marché, destinés au Groupe de travail intergouvernemental spécial à composition non limitée sur le Rapport du Secrétaire général sur l'Afrique au Conseil de sécurité (selon les besoins) (résolution 54/234 de l'AG); et au processus intergouvernemental pour l'examen de l'application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique (selon les besoins);

b. Conseil du commerce et du développement. Rapport sur la contribution de la CNUCED à l'application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique (TD/387, par. 110) (2) (2000, 2001); et activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique (TD/386, par. 110) (2) (2000, 2001);

iii) Autres services

Deux réunions spéciales de groupe d'experts sur le redressement économique et le développement de l'Afrique (2);

b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

i) Publications non périodiques

Documents de recherche sur le développement économique et la dynamique régionale en Afrique (4) (2000, 2001);

ii) Conférences

Séminaires et conférences sur des questions relevant du champ d'action du sous-programme;

c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*

i) Coopération et liaison avec les groupements régionaux et sous-régionaux de pays africains dans le cadre de la mise en œuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90; participation aux réunions et conférences sur les questions relatives au développement de l'Afrique, y compris le suivi de la Conférence internationale de Tokyo (TICAD II); rapport du Secrétaire général sur l'Afrique au Conseil de sécurité et autres initiatives internationales;

ii) Participation aux travaux du Comité directeur de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique et du Comité administratif de coordination et contribution à ces activités; participation aux travaux du Groupe de travail technique interinstitutions de l'Initiative spéciale en faveur de l'Afrique sur le commerce, les investissements et le développement industriel en Afrique; liaison avec d'autres organisations du système, notamment la CEA, la Banque mondiale, l'ONUDI, le PNUD, l'OMC, le CCI, la FAO, le FMI, l'OMI et la Banque africaine de développement, ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales africaines;

d) *Coopération technique*

i) Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques)

Organisation d'une conférence sur le développement économique et la dynamique régionale en Afrique : enseignements tirés de l'expérience de l'Asie de l'Est (2001).

Sous-programme 9.2 : Investissement, entreprises et technologie

a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*

i) Services organiques

Dixième session de la Conférence (18); troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et ses réunions préparatoires (selon les besoins); réunions annuelles du Conseil du commerce et du développement (8); réunions annuelles de

la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes (18) et ses réunions d'experts (36); réunions annuelles de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement (10) et ses réunions d'experts (18); cinquième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement et réunions de ses groupes d'experts (32); et Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme (3);

ii) Documentation à l'intention des organes délibérants

- a. Conseil du commerce et du développement. Contribution au rapport annuel sur la mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés;
- b. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Contributions aux rapports destinés à la Conférence sur des questions relatives à l'investissement, à la technologie et aux entreprises, ainsi qu'aux rapports établis pour préparer ladite Conférence (2000, 2001);
- c. Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes. Six rapports à la Commission sur des thèmes à déterminer par celle-ci, y compris l'examen des politiques en matière d'investissements, au fur et à mesure de leur diffusion (3 en 2000, 3 en 2001); et six rapports aux réunions d'experts de la Commission sur des questions à déterminer par celle-ci (3 en 2000, 3 en 2001);
- d. Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement. Trois rapports à la Commission sur des thèmes à déterminer par celle-ci (1 en 2000, 2 en 2001); et trois rapports aux réunions d'experts de la Commission sur des questions à déterminer par celle-ci (1 en 2000, 2 en 2001);
- e. Commission de la science et de la technique au service du développement. Quatre rapports à la Commission à sa cinquième session, et rapports destinés aux groupes intergouvernementaux d'experts de la Commission ou émanant de ces groupes;

iii) Autres services

- a. Quinze réunions de groupes spéciaux d'experts sur les thèmes concernant le rapport sur l'investissement dans le monde (4) (2000 et 2001); les accords internationaux sur l'investissement et leurs conséquences pour le développement (2) (2000 et 2001); l'investissement étranger direct et les questions liées à la collecte de données (1) (2001); la mondialisation et les investissements étrangers de portefeuille : questions nouvelles (1) (2001); les questions relatives aux accords internationaux ayant un rapport avec le transfert de technologie (1) (2000); l'échange de données d'expérience relatives à l'accès à la technologie (1) (2001); les mesures de suivi relatives aux conclusions et à l'examen des analyses de politique générale : évaluation

comparative (1) (2001); la comptabilité pour les petites et moyennes entreprises (1) (2000); l'utilisation de normes de comptabilité, d'établissement des rapports et de vérification des comptes reconnues au niveau international (1) (2000); les meilleurs moyens d'encourager la création de liens entre les sociétés transnationales et les PME nationales (1) (2000); le gouvernement d'entreprise (1) (2001);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

i) Publications périodiques

Vingt-trois publications périodiques : World Investment Report (2) (2000 et 2001) et son Overview (2) (2000 et 2001); série régionale du World Investment Directory (3) (2 en 2000 et 1 en 2001); Transnational Corporations Journal (6) (3 en 2000 et 3 en 2001); PRO-INVEST-série consultative (3 en 2000, 3 en 2001); mise à jour du répertoire des organismes d'investissement intérieurs et extérieurs (2) (2000 et 2001); analyse de problèmes de comptabilité internationale et d'information comptable (2) (2000 et 2001); et contributions au rapport sur le commerce et le développement et au rapport sur les pays les moins avancés, selon les besoins;

ii) Publications non périodiques

Quarante-sept publications non périodiques : les questions relatives aux liens entre l'investissement, le développement, le renforcement des capacités technologiques et l'internationalisation des entreprises (6) (3 en 2000, 3 en 2001); l'incidence de l'IED sur l'industrialisation (1) (2000); les mesures prises par les pays d'accueil (1) (2000); les concepts essentiels des traités et la place du développement dans les accords internationaux d'investissement (13) (10 en 2000 et 3 en 2001); les investissements étrangers de portefeuille et les stratégies financières (1) (2000); les investissements étrangers de portefeuille et la gestion des risques (1) (2001); les analyses de la politique de certains pays (8) (4 en 2000, 4 en 2001); les aspects des arrangements internationaux et nationaux concernant le transfert de technologie et l'accès à la technologie (2) (2000, 2001); les données d'expérience relatives au transfert et à la diffusion de la technologie (3) (2 en 2000, 1 en 2001); les rapports de la Conférence annuelle sur les réseaux de promotion de l'investissement (2) (2000 et 2001); les principaux thèmes des travaux intersessions de la Commission des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (2) (2000 et 2001); les meilleurs moyens d'encourager la création des liens entre les sociétés transnationales et les PME nationales (1) (2001); la comptabilité pour les petites et moyennes entreprises (1) (2001); les politiques et mesures d'appui pour aider les PME des pays en développement à satisfaire aux normes internationales en matière de développement des entreprises (1) (2000); les femmes chefs d'entreprise (2) (2000 et 2001); les transactions électroniques dans les assurances (1) (2001); et l'assurance en faveur des petites entreprises (1) (2001);

- iii) Diffusion de documents par des moyens électroniques et audiovisuels

Création (2000) et gestion (2000 et 2001) d'un site Web de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises; diffusion sur CD-ROM de la série du World Investment Directory (2001) ainsi que de statistiques de l'investissement international (2001);
 - iv) Brochures, plaquettes, fiches documentaires et pochettes d'information

Fiches documentaires sur l'investissement étranger direct; brochure IIA (2000); brochure ISAR (2000); brochure sur l'analyse des politiques (2000); brochure EMPRETEC (2001); brochures du Centre pour la science et la technique au service du développement (2000) et matériels d'information divers sur les activités du sous-programme;
 - v) Communiqués et conférences de presse

Lancement du *World Investment Report* dans un certain nombre de pays; lancement médiatisé d'autres publications; séances d'information sur les missions effectuées à Genève et à New York et autres activités de diffusion relatives à des questions relevant du champ d'activité du sous-programme;
 - vi) Supports techniques pour les utilisateurs extérieurs

Gestion de bases de données sur les flux d'investissement étranger direct, les sociétés transnationales, les accords bilatéraux sur l'investissement, les conventions sur la double imposition et le réseau d'information technologique à l'intention des membres de la CSTD et des utilisateurs compétents; module de formation sur la comptabilité des PME (2001); modules de formation sur les normes internationales et les moyens d'attirer les investissements (2000 et 2001);
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
- i) Liaison, coopération et coordination avec des gouvernements ainsi qu'avec des organismes intergouvernementaux, notamment les groupements régionaux, des organisations commerciales nationales et internationales, des associations professionnelles, des syndicats, les milieux universitaires, des entreprises privées et des organisations non gouvernementales s'occupant de questions relatives à l'investissement international, au transfert de technologie et au développement, à l'internationalisation et à la comptabilité des entreprises;
 - ii) Liaison avec des organisations internationales, en particulier la Banque mondiale, les banques régionales de développement, le FMI, l'OIT, l'OMPI, l'ONUDI, l'UNESCO, l'OMC, la FAO et l'OCDE; collaboration étroite avec le PNUD, notamment en ce qui concerne le lancement du World Investment Report, et avec d'autres départements de l'ONU ainsi que les commissions régionales et leurs organes; et activités communes de recherche et de coopération technique avec les

organisations susmentionnées, notamment dans le cadre de comités consultatifs, de conseils de coordination et d'ateliers;

d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

Appuyer les efforts déployés par les pays en vue de définir une approche globale de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises par l'intermédiaire des ensembles d'activités ci-après :

i) Services consultatifs

Une quarantaine de gouvernements et de groupes régionaux en bénéficieront : arrangements internationaux : assistance aux représentants affectés à Genève, aux responsables gouvernementaux ainsi qu'à d'autres acteurs du développement sur des questions relatives aux arrangements internationaux pertinents et à leurs conséquences pour leur développement; analyses des politiques : fournir aux pays en développement sur leur demande un instrument externe devant leur permettre de se situer pour ce qui est d'attirer l'investissement international et la technologie conformément aux objectifs déclarés, et intégrer à ces analyses une perspective de moyen à long terme sur la manière d'exploiter les possibilités qui se font jour aux niveaux régional et mondial et de donner suite aux recommandations formulées dans les analyses; FORINVEST : aide apportée aux pays en développement dans les domaines de la politique d'investissement, de la législation régissant les investissements, des codes d'investissement, des politiques sectorielles régissant la participation des sociétés transnationales dans des secteurs particuliers, du transfert de technologie et des mécanismes permettant d'attirer les investissements internationaux; STAMP : aide apportée aux pays en développement et aux pays en transition pour ce qui est de renforcer leurs institutions en matière d'investissement (en particulier les organismes de promotion des investissements), d'en rationaliser le fonctionnement et les procédures d'approbation, de surveiller le volume, la qualité et les incidences des apports et de faire valoir leurs atouts auprès des investisseurs; développement de l'esprit d'entreprise et des PME : aide au développement des entreprises et aux politiques d'internationalisation et mesures d'appui prévues par le Programme EMPRETEC, et services consultatifs sur la réforme de la comptabilité et de la vérification des comptes et sur le recyclage; assurance : services consultatifs sur la réglementation et le contrôle des assurances, ainsi que pour les petites et moyennes entreprises d'assurance;

ii) Formation de groupe

Les activités de formation seront menées dans le cadre des ensembles d'activités énumérées sous i) services consultatifs. Il s'agit notamment d'ateliers nationaux ainsi que de colloques et de séminaires régionaux à l'intention des responsables gouvernementaux ainsi que d'autres acteurs du développement. Une quarantaine de gouvernements ou de groupes régionaux en bénéficieront;

iii) Projets sur le terrain

Projets réalisés dans le cadre de EMPRETEC sur le développement de l'esprit d'entreprise en Afrique, en Amérique latine et en Asie et dans les pays en transition (15 pays); appui à des centres d'innovation et de développement des entreprises en Afrique; renforcement de la transparence et de la divulgation financière dans les pays en développement et les pays en transition; achèvement du projet en cours intitulé "Virtual micro-finance market".

Sous-programme 9.3 : Commerce international

a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*

i) Services fonctionnels

Dixième session de la Conférence, y compris le Colloque sur les produits de base et le développement au tournant du millénaire (18); troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et ses réunions préparatoires (selon les besoins); quatrième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives (10); réunions annuelles du Conseil du commerce et du développement (8); réunions annuelles de la Commission du commerce des biens et des services, et des produits de base (20) et ses sept réunions d'experts (42); réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et des politiques de la concurrence (6); réunions du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme (3); Conférence de négociation des Nations Unies sur le jute et les articles en jute (14); Conférence de négociation des Nations Unies sur le cacao (20);

ii) Documentation à l'intention des organes délibérants

- a. Assemblée générale. Rapports sur les faits nouveaux concernant le système commercial multilatéral (2) (2000, 2001); et sur les tendances et perspectives concernant les produits de base à l'échelle mondiale (1) (2000);
- b. Quatrième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives. Cinq rapports sur les thèmes suivants : évaluation de l'application de l'Ensemble depuis la troisième Conférence d'examen; version élargie de la loi type; cas dans lesquels la concurrence est importante pour le développement; comment la politique de la concurrence traite de l'exercice des droits de propriété intellectuelle; et la coopération internationale sur des questions relatives à la concurrence (2000);
- c. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Contributions aux rapports établis à l'intention de la Conférence sur les questions relatives au commerce international des produits de base, ainsi que pour préparer ladite conférence (2000, 2001);

- d. Conseil du commerce et du développement. Contributions aux rapports sur les pays les moins avancés et sur la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (2000, 2001);
 - e. Commission du commerce des biens et des services, et des produits de base. Rapports sur des questions qui seront définies par la Commission (6) et sur l'application des conclusions et recommandations concertées de la Commission (1); et rapports aux réunions d'experts de la Commission sur des questions qui seront définies par celle-ci (7) (2000, 2001);
 - f. Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence. Deux rapports sur le droit et la politique de la concurrence selon des thèmes que définira la quatrième Conférence d'examen compte tenu des résultats de la dixième session de la Conférence (2) (2001);
 - g. Commission du développement durable. Deux rapports sur le renforcement des capacités dans les domaines du commerce, de l'environnement et du développement durable, et sur le commerce, l'environnement et le développement durable - bilan des progrès accomplis au cours des dix années écoulées depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement;
 - h. Commission de la science et de la technique au service du développement. Note de synthèse sur la protection des connaissances autochtones/traditionnelles;
 - i. Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Contribution sur les activités de la CNUCED dans le domaine de la diversité biologique au rapport annuel du PNUE (2001);
- iii) Autres services
- a. Sept réunions de groupes spéciaux d'experts sur les thèmes suivants : intégration régionale des pays en développement; progrès de l'intégration des pays en transition au système commercial multilatéral; le traitement spécial et différentiel dans l'ordre du jour du commerce international; les incidences sur le développement d'éventuels accords internationaux sur la concurrence; l'expérience acquise quant aux moyens de surmonter les obstacles à l'utilisation des instruments financiers modernes aux fins de la production et du commerce des produits de base; les incidences des biotechnologies sur le commerce et le développement; et l'évaluation des ressources naturelles. Des documents de base destinés à l'ensemble des réunions de groupes spéciaux d'experts ainsi que des rapports sur ces réunions seront établis;

b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

i) Publications en série

Cinquante et une publications en série : série A : Commerce international : perspectives de développement - études analytiques (19) (2000, 2001); série B : Droit et politique de la concurrence - études analytiques (3) (2000, 2001); série C : Produits de base, développement et commerce - études analytiques (7) (2000, 2001); série D : Commerce, environnement et développement - études analytiques (6) (2000, 2001); mises à jour des manuels sur les schémas de préférences du SGP et du Manuel sur la législation commerciale de l'UE (7) (2000, 2001); loi type ou lois types sur les pratiques commerciales restrictives (révision) (2001); Manuel sur la législation en matière de concurrence (2000, 2001); mises à jour du répertoire des autorités chargées de la concurrence (2000, 2001); Manuel des statistiques du commerce mondial des minéraux 1993-1998 et 1994-1999 (2) (2000, 2001); Étude mondiale sur les produits de base 1999-2000 et 2000-2001 (2) (2000, 2001); et contributions aux rapports sur le commerce et le développement, au rapport sur l'investissement dans le monde et au rapport annuel sur les pays les moins avancés sur des questions relevant du champ d'action du sous-programme;

ii) Publications isolées

Quarante-quatre publications sur les thèmes suivants : progrès de l'intégration des pays en transition au système commercial multilatéral et leurs échanges avec les pays en développement (2001); obstacles aux exportations des pays en développement - étude commune avec la Banque mondiale (2001); proposition concernant l'accès des PMA aux marchés en franchise de droit et de contingent (2000); Manuel spécial sur le SGP à l'intention des PMA (2000); amélioration et harmonisation éventuelle des règles d'origine pour favoriser une pleine utilisation du SGP et des autres régimes commerciaux préférentiels par les PMA (2000); liens entre les préférences et les résultats d'exportation des pays en développement (2001); modèle de politique en matière de commerce des produits agricoles : manuel à l'intention des décideurs (2000); analyse comparative des études de la libéralisation du commerce des produits agricoles s'appuyant sur des modèles (2000); obstacles au commerce des services et solutions possibles pour les pays en développement (2001); services environnementaux (sur la base des résultats d'une réunion d'experts tenue sur ce sujet (2000); études au titre du programme de coopération technique CAPAS III (2000); adhésion à l'OMC, volumes I et II (ouvrage tiré de l'expérience acquise dans le cadre des projets de coopération technique) (2) (2000, 2001); les droits de propriété intellectuelle dans le secteur pharmaceutique (2001); les nouveaux accords commerciaux régionaux : nouveaux enjeux et enseignements (2000); aspects des réductions tarifaires, taux de protection effectifs et autres interfaces des instruments douaniers dans les accords commerciaux régionaux destinés à favoriser le commerce intrarégional (2001); règles d'origine pour le commerce et l'industrialisation (2001) à l'échelle régionale; recueil de législations nationales relatives à la concurrence et liens directs avec les sites Web sur la concurrence des pays et des organisations régionales et internationales compétentes (2000);

concurrence et compétitivité et aspects de la concurrence relatifs au commerce (monographies nationales tirées des projets de coopération technique) (3) (2001); tourisme et transport aérien (sur la base des résultats d'une réunion d'experts tenue sur ce sujet) (2000); anatomie du régime international de l'environnement : interface avec le commerce (2001); réalisation des objectifs des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) : ensemble de mesures commerciales et de mesures positives (2000); transfert de technologie dans le cadre des AME (2001); mesures relatives à l'environnement et à la santé et accords sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et sur les obstacles techniques au commerce (2000); effets potentiels sur le commerce des mesures relatives à l'environnement (2001); échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (sur la base de l'expérience acquise dans le cadre des projets de coopération technique) (2001); questions de certification (2001); commerce, environnement et investissements : résultats de l'analyse effectuée dans le cadre d'un projet de coopération technique (2000); actes de l'atelier CNUCED/BIOTRADE organisé à Villa de Veyva (Colombie) (2000); les investissements étrangers directs et le développement durable, étude publiée dans le cadre de la préparation de la Conférence Rio + 10 (2001); l'ordre du jour intégré et les négociations de l'OMC (études nationales pour les pays du JITAP) (7) (2000, 2001); les incidences de la structure tarifaire sur la compétitivité des exportations (monographies nationales pour le Ghana, la République-Unie de Tanzanie, le Kenya et l'Ouganda) (4) (2000, 2001); taux d'utilisation du SGP des principaux pays donneurs de préférences (2001);

iii) Brochures, plaquettes, fiches documentaires et pochettes d'information

Document sur les activités de la CNUCED dans le domaine des biotechnologies (2000); et matériels d'information divers sur les activités du sous-programme;

iv) Supports techniques à l'intention d'utilisateurs extérieurs

Base de données du système d'analyse et d'information sur le commerce (TRAINS); CD-ROM sur ce système (2) (2000, 2001); le système TRAINS sur Internet (mise à jour annuelle); matériels de formation sur des questions relatives au commerce international pour le programme de diplomatie commerciale, l'ordre du jour positif et l'adhésion à l'OMC (2000, 2001); CD-ROM et vidéos pour la formation concernant les négociations commerciales internationales et l'adhésion à l'OMC; législation nationale type sur "certaines mesures relatives au commerce" (2000); site Web sur l'ordre du jour positif (mise à jour); bulletin d'information sur le SGP (2000, 2001); site Web sur le SGP (mise à jour et amélioration, y compris les taux d'utilisation en ligne du SGP par les pays bénéficiaires et les amendements apportés aux schémas de préférences au cours de la période biennale); CD-ROM sur le SGP (2) (2000, 2001); tenue du registre des autorités habilitées à viser les certificats d'origine au titre des règles d'origine du SGP (poursuite de ce travail en 2000 et 2001); matériel de formation destiné à un séminaire technique sur les mesures relatives au commerce des produits agricoles (2000); base de données sur les mesures touchant le commerce des services – perfectionnement et intégration au système TRAINS (poursuite de ce travail au cours de l'exercice biennal); méthodes devant permettre aux pays de connaître leur compétitivité et de fixer leurs objectifs de négociation dans le

commerce des services (2000); documents sur les enjeux de la négociation établis pour répondre à des demandes émanant de pays en développement, en particulier dans le contexte de leur ordre du jour positif (2000, 2001); supports techniques destinés à des négociations sous-régionales, données relatives au commerce et aux tarifs douaniers, législation relative aux services (2000); bases de données régionales pour les négociations commerciales sur le commerce des services en collaboration avec les secrétariats sous-régionaux (2001); CD-ROM sur les règles d'origine dans les accords commerciaux régionaux (2000, 2001); matériels de formation, y compris des profils sectoriels et des indications pratiques portant sur les chaînes mondiales de produits de base, etc. (2000, 2001); CD-ROM interactif sur le financement structuré du commerce des produits de base (2000); CD-ROM interactif sur la gestion des risques liés aux fluctuations des prix des combustibles (2001); support technique destiné à des négociations sous-régionales sur les services (2000); mise à jour du site Web sur le commerce, l'environnement et le développement (activité permanente au cours de l'exercice biennal); notes d'information sur le commerce, l'environnement et le développement (6) (2000, 2001); modules de formation (TrainForTrade 2000) sur le droit et la politique de la concurrence et sur le commerce, l'environnement et le développement (2000); note d'information sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce et de l'environnement (2000); gestion et mise à jour du site Web de Biotrade (activité continue au cours de l'exercice biennal); document d'information sur les OGM et le Protocole relatif à la sécurité biologique (2000); bulletin d'information sur le commerce des droits d'émission de gaz à effet de serre (2001);

c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*

i) Participation aux activités d'organismes intergouvernementaux extérieurs au système des Nations Unies

Coopération avec l'OMC dans le cadre d'un programme d'activités de fond, y compris l'élaboration d'études conjointes et l'organisation conjointe de colloques et d'activités de coopération technique et participation aux réunions de l'OMC; coopération avec des organismes régionaux et sous-régionaux sur des questions de fond, collecte de données, coopération technique et activités de formation et participation à leurs réunions, notamment en ce qui concerne les négociations commerciales internationales et l'analyse des enjeux liés au commerce international, au développement et au commerce des produits, au droit et à la politique en matière de concurrence et à la protection des consommateurs, ainsi qu'aux interactions entre le commerce, l'environnement et le développement;

ii) Participation aux activités d'organisations non gouvernementales

Réunions d'information à l'intention des ONG et des associations de la société civile sur des questions relatives au commerce international, concernant notamment les négociations, le droit et la politique en matière de concurrence et la protection des consommateurs, les produits de base et les rapports entre le commerce

et l'environnement; échange d'informations sur les travaux de recherche avec des établissements universitaires et des instituts de recherche;

iii) Participation aux activités de programmes et d'organismes du système des Nations Unies

Coopération avec les commissions régionales, le PNUD, le PNUE, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, le secrétariat de la Convention de Bâle, l'OMPI, la FAO, le CCI, l'OMS, le BNUS, le DAES (sur le cadre opérationnel pour la diversification en Afrique), l'ONUDI, la Banque mondiale et le FMI; coopération fonctionnelle et technique, en particulier coopération étroite avec la FAO (et le programme Cyclope) pour la préparation d'études mondiales sur les produits de base; avec le Fonds commun pour les produits de base pour la préparation du Colloque commun sur les produits de base lors de la dixième session de la Conférence et pour des travaux sur la transparence des marchés et la diversification; avec le CCI sur des programmes conjoints et autres programmes de coopération technique; avec la Banque mondiale sur la gestion des risques en matière de produits de base et le financement structuré, et pour l'élaboration d'une base de données intégrée et de modèles et l'organisation de colloques communs sur des questions relatives à la concurrence; coopération étroite avec l'OMPI et l'OMS en vue d'encourager les analyses et la recherche d'un consensus, conformément au paragraphe 147 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence et préparation de rapports pour la Commission du développement durable et le Comité de la science et de la technique au service du développement et participation aux réunions de ces organes;

d) *Coopération technique*

i) Services consultatifs

Missions consultatives (jusqu'à 20) auprès de pays en développement et de pays en transition sur les négociations commerciales internationales et l'adhésion à l'OMC, missions consultatives (jusqu'à 4) pour aider les PMA à optimiser les avantages de leur accès aux marchés; missions consultatives (jusqu'à 20) sur des questions relatives au droit et à la politique de la concurrence, et à la protection des consommateurs intéressant particulièrement le développement; missions consultatives (jusqu'à 22) pour déterminer les besoins de renforcement de la capacité des pays en développement dans les domaines du commerce, de l'environnement et du développement, mettre en œuvre des projets nationaux et organiser les cours de formation TRAINFORTRADE 2000 sur le commerce et l'environnement; missions consultatives (jusqu'à 10) sur les aspects techniques et décisionnels de l'amélioration des capacités de production des pays producteurs de produits de base et sur l'exploitation plus complète de la diversification des produits en tant que voie potentielle importante vers l'industrialisation; missions consultatives (jusqu'à 16) sur la gestion des risques liés aux fluctuations des prix des produits de base et les instruments financiers générateurs de ressources pour le développement et la diversification du secteur des produits de base, sur la gestion des ressources

en produits de base dans l'optique d'un développement induit par le secteur minier, et sur la gestion des risques et le financement dans les secteurs du pétrole et du gaz; et assistance continue et fourniture de renseignements sur le SGP aux missions affectées à Genève et aux capitales des États;

ii) Formation de groupe

Formation et appui technique y relatif (à l'intention des pays en développement, principalement les PMA, des pays en transition et des pays dont l'économie est structurellement faible et vulnérable) dans les domaines suivants : séminaires (jusqu'à 5) afin de les aider à mieux comprendre, dans une perspective de développement, le système commercial multilatéral issu des négociations d'Uruguay - y compris les nouvelles questions relatives au commerce international - et à définir des "mesures en faveur du commerce"; activités de formation de groupe (jusqu'à 3) et voyages d'étude (jusqu'à 4) pour renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition à jouer un rôle effectif dans le système commercial multilatéral pour ce qui est d'optimiser les avantages découlant de la libéralisation des échanges, d'exercer leurs droits multilatéraux et de se conformer à leurs obligations multilatérales; séminaires (jusqu'à 6) et ateliers (jusqu'à 4) sur les méthodes de libéralisation du commerce des services et sur les principaux obstacles commerciaux qui limitent la capacité des pays en développement d'exporter leurs services; séminaires nationaux (jusqu'à 3) et régionaux (jusqu'à 3) sur le SGP et les autres régimes commerciaux préférentiels comme moyen d'améliorer les perspectives d'accès aux marchés; ateliers (jusqu'à 8) pour améliorer les perspectives d'accès aux marchés des groupements régionaux de pays en développement par des accords et arrangements tarifaires et commerciaux intra et interrégionaux appropriés, et formation à l'intention des groupements régionaux sur les questions relatives à l'information commerciale dans la mesure où elle concerne plus particulièrement les négociations commerciales multilatérales; séminaires (jusqu'à 10) destinés à aider les pays intéressés à élaborer leur cadre réglementaire et institutionnel national dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence, et à renforcer leur participation effective aux débats sur la question au sein des instances internationales; ateliers régionaux (jusqu'à 4) et nationaux (jusqu'à 10) sur la recherche des moyens d'améliorer la capacité de production des pays en développement producteurs de produits de base, de favoriser le développement des industries de transformation et d'exploiter pleinement la diversification des produits en tant que voie potentielle importante vers l'industrialisation; ateliers (jusqu'à 2) sur les aspects techniques et décisionnels de la diversification et de la capacité de production dans le secteur minier; séminaires (jusqu'à 8) sur la gestion des risques liés aux fluctuations des prix des produits de base et l'utilisation d'instruments de financement structuré pour dégager des ressources pouvant servir à valoriser ou diversifier le secteur des produits de base; séminaires (jusqu'à 12) sur l'utilisation de la base de données du système TRAINS et la formation en cours d'emploi de membres du personnel (4 personnes au maximum) de certains groupements régionaux et sous-régionaux en vue d'une collaboration interactive dans le cadre du système TRAINS; séminaires (jusqu'à 2) sur les mesures relatives au commerce des produits agricoles; séminaires et ateliers (jusqu'à 10) en vue de déterminer les besoins de renforcement de

la capacité des pays en développement dans les domaines du commerce, de l'environnement et du développement, et ateliers nationaux (jusqu'à 12) visant à favoriser la production et le commerce des produits à utiliser de préférence à d'autres pour des raisons environnementales, examiner les moyens de protéger les connaissances traditionnelles et améliorer la compréhension des biotechnologies, de l'investissement et du développement durable, du commerce des produits biologiques et d'autres questions relatives au commerce et à l'environnement;

iii) Projets sur le terrain

Projets nationaux (8) et multinational (1) relatifs au renforcement des capacités d'élaboration de politiques commerciales dans les pays les moins avancés et les pays africains; projets nationaux et multinationaux (2) visant à fournir un appui analytique et technique aux pays en développement sur l'ordre du jour intégré des négociations commerciales multilatérales, ainsi qu'un appui à leurs mesures en faveur du commerce dans les négociations postérieures au Cycle d'Uruguay; projets multinationaux (2) visant à aider les pays en développement à utiliser plus complètement les schémas de préférence du SGP et les autres arrangements commerciaux préférentiels; projets nationaux (3) et multinational (1) visant à aider les pays en développement et les pays en transition à adhérer à l'OMC ainsi qu'à œuvrer à l'universalisation du système commercial multilatéral; projets nationaux (2) et multinationaux (2) visant à renforcer les capacités d'élaboration de politiques dans le secteur des services et à renforcer l'interaction entre les politiques nationales et le commerce régional et international des services en Afrique; projets nationaux (2) et multinational (1) prévoyant une collaboration avec le secteur privé en vue de promouvoir le commerce des services dans les pays en développement et les pays en transition; projets multinationaux (2) visant à fournir une assistance aux pays en développement dans le domaine de la diplomatie commerciale par la mise au point de cours de formation et la formation de formateurs; projets nationaux (10) et multinationaux (2) visant à renforcer les capacités d'élaboration de politiques dans les domaines de la législation en matière de concurrence et de protection des consommateurs; projets opérationnels (4) sur des problèmes de commerce et d'environnement intéressant les pays en développement; projets nationaux (4) sur le commerce des produits biologiques; projets nationaux (4) sur la coordination des politiques en matière de commerce et d'environnement; projets régionaux (2) visant à définir des politiques permettant aux pays en développement de surmonter les principales difficultés lorsqu'ils ont à relever les défis de l'environnement; projets communs CNUCED/PNUÉ (4) sur le renforcement des capacités dans les domaines du commerce, de l'environnement et du développement; projets nationaux (4) et multinational (1) visant à aider les pays en développement à mettre en place des institutions permettant d'utiliser les instruments financiers modernes aux fins de la production et du commerce des produits de base.

Sous-programme 9.4 : Infrastructures de services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines

a) Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts

i) Services fonctionnels

Dixième session de la Conférence (18); troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et ses réunions préparatoires (selon les besoins); réunions annuelles de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement (10) et trois réunions d'experts de la Commission (18); et Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme (3);

ii) Documentation à l'intention des organes délibérants

- a. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Contributions aux rapports destinés à la Conférence et à sa préparation sur les questions relatives à l'infrastructure des services pour le développement et à l'efficacité commerciale (2000, 2001);
- b. Conseil économique et social. Contribution à la documentation de fond sur "les technologies de l'information et le développement" (2000);
- c. Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement. Rapports sur des sujets que la Commission doit déterminer (2) (2000, 2001) et rapports aux réunions d'experts de la Commission sur des questions spécifiques que celle-ci doit déterminer (3) (2000, 2001);
- d. Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme. Rapport sur le suivi de l'évaluation du programme relatif aux pôles commerciaux (1) (2000);

iii) Autres services

- a. Réunion d'un groupe spécial d'experts sur l'application des règles relatives au transport multilatéral (organisée conjointement avec la CEE-ONU) (2001); et quatre réunions de groupe spécial d'experts sur le système SYDONIA et la réforme des douanes au niveau régional (fonds extrabudgétaires) (2000, 2001);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

i) Publications périodiques

Quatorze publications périodiques : Étude sur les transports maritimes (2) (2000, 2001); Bulletin sur les transports (2) (2000, 2001); Bulletin de la facilitation du commerce (cette publication périodique deviendra une publication Internet à compter de son numéro de 2001) (1) (2000); Rapport sur le commerce électronique et le développement (également diffusé sur CD-Rom et en ligne)

(2) (2000, 2001); Étude sur les pôles commerciaux (2) (2000, 2001); Bulletin TRAINMAR (4) (2 en 2000, 2 en 2001); Rapport de situation sur TRAINMAR (1) (2001);

ii) Publications non périodiques

Sept publications non-périodiques : manuel sur la facilitation du commerce (2001); application des règles relatives au transport multimodal (2001); privatisation des ports (2001); monographie sur les technologies de l'information dans les ports (2000); monographie sur les ports (2001); les transactions électroniques dans les opérations bancaires et les paiements (2001); l'évolution de l'appareil juridique et réglementaire en matière de commerce électronique (2001);

iii) Diffusion de documents par des moyens électroniques et audiovisuels (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

Préparation et tenue à jour de pages Internet sur le Web, notamment : Bulletin de la facilitation du commerce (version en ligne à partir de 2001, voir sous publications périodiques); site SYDONIA sur le Web (fonds extrabudgétaires); site Web du réseau mondial des pôles commerciaux; fichier d'experts des pôles commerciaux; pages Web de TRAINMAR; guide de la coopération internationale dans le domaine du commerce électronique (site Web commun avec l'UIT et l'OMPI); rapport sur le commerce électronique et le développement (version en ligne, voir sous publications périodes);

iv) Brochures, plaquettes, fiches et pochettes d'information

Coopération interinstitutionnelle dans le domaine du commerce électronique et du développement (avec le CCI et l'OMC); fiches d'information sur les pôles commerciaux; pochette d'information sur le GTPNet; constitution et règles du programme TRAINMAR; catalogue TRAINMAR; brochure TRAINMAR; brochure TrainForTrade; indications pratiques sur l'utilisation des cours de la CNUCED;

v) Supports techniques destinés à des utilisateurs extérieurs

Mise à jour et enrichissement des matériels de formation à l'intention des décideurs et des entrepreneurs dans le domaine des transports, l'accent étant mis sur l'amélioration de l'efficacité des transports; actualisation du logiciel SIAM (fonds extrabudgétaires); version sur CD-Rom du rapport sur le commerce électronique et le développement (voir sous publications périodiques) (2); cours de formation en ligne sur le commerce électronique; gestion/mise à jour du logiciel GTPNet; gestion/mise à jour de la base de données ETO (fonds extrabudgétaires), en attendant son transfert à un organisme à but non lucratif comme le Groupe de travail l'a demandé à sa trente-quatrième session; trois cours pour appuyer le développement de la capacité de gestion des pôles commerciaux, notamment sur les aspects financiers (fonds extrabudgétaires); stage pédagogique TRAINMAR sur l'apprentissage en souplesse à l'intention des formateurs locaux; stage pédagogique TRAINMAR sur la gestion de la formation; élaboration et gestion de la base de données d'apprentissage TRAINMAR;

actualisation des normes pédagogiques TRAINMAR; six cours TRAINMAR en réseau; cours TrainForTrade sur le financement et les paiements dans le domaine du commerce international (fonds extrabudgétaires); CD-Rom TrainForTrade sur la gestion moderne des ports (versions française et portugaise); mise en application des techniques d'apprentissage à distance dans les programmes TrainForTrade en cours (fonds extrabudgétaires);

c) Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations

- i) La Division coopérera étroitement avec les organes intergouvernementaux extérieurs au système des Nations Unies ci-après : Communauté andine (facilitation du commerce, commerce électronique), ANASE (transport, facilitation du commerce, commerce électronique), Ligue des États arabes (facilitation du commerce) MERCOSUR (commerce électronique), OCDE (commerce électronique), Organisation mondiale des douanes (SYDONIA), Organisation mondiale du commerce (facilitation du commerce, commerce électronique) et banques régionales de développement;
- ii) Des relations étroites seront établies avec de multiples entités privées et organisations non gouvernementales qui contribuent à la réalisation des objectifs du sous-programme, notamment avec les organismes ci-après : Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés (FIATA), Association internationale des ports (AIP), International Multimodal Transport Association, Union internationale des transports routiers (UITR), Union internationale des chemins de fer (UICF), Chambre de commerce internationale (CCI), Comité maritime international, Internet Society (Association Internet), établissements d'enseignement supérieur membres du programme de formation TrainForTrade, organisations non gouvernementales et centres universitaires appuyant les activités locales de TRAINMAR, associations d'exportateurs, organismes de promotion et de facilitation du commerce;
- iii) La Division maintiendra des contacts étroits avec les organes de l'ONU et organismes des Nations Unies ci-après : CNUDCI, UNITAR, commissions régionales, Centre du commerce international (CNUCED/OMC), OIT, OMI, UIT, ONUDI, OMPI, FMI et Banque mondiale et participera à leurs activités concernant notamment les questions ci-après : commerce électronique, facilitation du commerce, transport maritime et multimodal et coordination des moyens à utiliser pour mettre en valeur les ressources humaines des services d'appui au commerce et du programme TrainForTrade.

d) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

i) Services consultatifs

Jusqu'à 42 services consultatifs (41 missions consultatives) seront fournis sur demande à des États membres sur les sujets suivants : politique des transports et instruments juridiques internationaux, normes et règles relatives à la facilitation du commerce et des transports internationaux (6 missions); commerce électronique, y compris les aspects relatifs aux banques et aux systèmes de paiements (4 missions); appui à la mise en place par les pôles commerciaux de forums régionaux et d'une

fédération internationale des pôles commerciaux (4 missions) (fonds extrabudgétaires); conseils sur l'utilisation des outils et du logiciel du GTPNet (3 missions) (fonds extrabudgétaires); renforcement des capacités locales du programme TRAINMAR (10 missions) (fonds extrabudgétaires); facilitation de la coopération régionale au sein du réseau TRAINMAR (10 missions) (fonds extrabudgétaires); coordination et appui technique des activités locales du programme TRAINMAR (activité centralisée) (fonds extrabudgétaires); mise en œuvre du système d'apprentissage à distance de TrainForTrade (2 missions) (fonds extrabudgétaires); suivi technique de la mise en œuvre des recommandations adoptées lors des séminaires TrainForTrade (2 missions) (fonds extrabudgétaires);

ii) Formation de groupe

Organisation d'environ 25 conférences, ateliers et séminaires sur des questions relatives au transport, à la facilitation et à la logistique du commerce, y compris leurs aspects juridiques; validation du cours TrainForTrade sur le financement du commerce international et les paiements y relatifs et mise en place d'une formation à l'intention des formateurs (fonds extrabudgétaires); formation sur les questions relatives au transport multimodal dans trois PMA africains à titre de cours TrainForTrade (fonds extrabudgétaires); organisation d'une dizaine de conférences, séminaires et ateliers régionaux, sous-régionaux et nationaux sur les aspects économiques, techniques, juridiques et réglementaires du commerce électronique; mise en œuvre du nouveau cours TrainForTrade sur "les questions juridiques liées au commerce électronique" (fonds extrabudgétaires); formation de huit concepteurs de cours pour les cours organisés par les pôles commerciaux; organisation et mise en place de quatre cours régionaux destinés à renforcer la gestion des pôles commerciaux (fonds extrabudgétaires); et organisation et mise en place de deux cours pédagogiques TRAINMAR (fonds extrabudgétaires);

iii) Projets opérationnels

Appui fonctionnel et technique à l'exécution d'environ 74 projets dans les domaines suivants : transport et services connexes (y compris les ports et le transport multimodal), facilitation et logistique du commerce (6 projets) (fonds extrabudgétaires); localisation de marchandises (SIAM) (10 projets) (fonds extrabudgétaires); réforme et informatisation des douanes (SYDONIA) (30 projets) (fonds extrabudgétaires); pôles commerciaux (10 projets) (fonds extrabudgétaires); projets régionaux et nationaux destinés à appuyer des établissements de formation (TRAINMAR) (10 projets) (fonds extrabudgétaires); programmes d'appui spécifique à la formation en matière de commerce international destinés à renforcer les capacités des PMA (TrainForTrade) (6 projets) (fonds extrabudgétaires).

Sous-programme 9.5 : Pays en développement les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits pays en développement insulaires

a) Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts

i) Services fonctionnels

Assemblée générale (Deuxième Commission) (4); dixième session de la Conférence (18); troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (14); et tables rondes sectorielles, thématiques ou portant sur des pays donnés prévues pendant la Conférence (6); réunions annuelles du Conseil du commerce et du développement (12); réunions annuelles des ministres des PMA; deux réunions du Comité préparatoire intergouvernemental pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (20); deux consultations interinstitutions dans le cadre des préparatifs en vue de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA (6); réunion consultative sous-régionale de pays en développement sans littoral ou de transit (6); et Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme (3);

ii) Documentation à l'intention des organes délibérants

- a. Assemblée générale : rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA (1) (2000); rapport sur l'état d'avancement des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA (1) (2000); rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA (1) (2001); rapport de la Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral ou de transit et de la communauté des donateurs (1) (2001); rapport de situation sur les conditions de transit dans les États sans littoral d'Asie centrale et les pays en développement de transit dans cette région (résolution 53/171 de l'AG) (1) (2000); rapport intérimaire sur certaines mesures visant à répondre aux besoins et problèmes spécifiques des pays en développement sans littoral (1) (2001); rapports des deux réunions consultatives sous-régionales de pays en développement sans littoral et de transit chargées de définir les secteurs d'action prioritaires aux niveaux national et sous-régional et d'élaborer des programmes d'action en vue de développer plus avant la coopération en matière de transport de transit (2) (2000, 2001); et contributions aux rapports sur l'application du Programme d'action de la Barbade sur le développement durable des petits États en développement insulaires (2) (2000, 2001);
- b. Troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA : rapports du Comité préparatoire intergouvernemental de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA (2) (2001); rapports sur les consultations interinstitutions et les tables rondes sectorielles, thématiques ou portant sur des pays donnés (2) (2001);
- c. Conseil du commerce et du développement. Rapports sur les pays les moins avancés (2) (2000, 2001); l'état d'avancement des préparatifs de la troisième

Conférence des Nations Unies sur les PMA (1) (2000); l'application par la CNUCED des recommandations de la Réunion de haut niveau sur les mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés (2) (2000, 2001);

- d. Comité préparatoire intergouvernemental pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Rapports sur la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA (1) (2000); les résultats de trois réunions régionales spéciales d'experts des PMA faisant partie des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA (3) (2000); et la contribution de la société civile, y compris les ONG et le secteur privé, au développement des PMA (1) (2000);
 - e. Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral ou de transit et de représentants de pays donateurs et d'institutions financières et d'aide au développement : rapport sur de nouvelles mesures (deux sujets sélectionnés) visant à améliorer les systèmes de transport en transit des pays en développement sans littoral (1) (2001); document de base pour la préparation de la réunion au niveau ministériel des pays en développement sans littoral (1) (2001); et trois documents de base sur les systèmes de transport en transit dans les pays sans littoral d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie (3) (2001);
 - f. Commission du développement durable : contributions au rapport annuel sur l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement (2) (2000, 2001);
 - g. Commissions de la CNUCED et réunions d'experts : contributions selon les besoins sur des questions relatives aux PMA compte tenu du rôle du sous-programme dans le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA (2000 et 2001);
- iii) Autres services
- a. Trois réunions régionales spéciales d'experts des PMA (deux en Afrique, dont l'une portera également sur les Amériques, et une dans la région de l'Asie et du Pacifique) au titre des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, sur les thèmes suivants : intégration des PMA à l'économie internationale et au système commercial, et examen des progrès réalisés dans l'application des recommandations en faveur des PMA faites par les grandes conférences mondiales organisées sous l'égide des Nations Unies;
 - b. Ateliers nationaux dans tous les PMA afin d'arrêter le programme national d'action dans chaque PMA en prévision de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA;
 - c. Trois réunions de groupe spécial d'experts sur les aspects économiques de l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement

durable des petits États insulaires en développement; le rôle des organisations non gouvernementales dans le développement durable des PMA; et la participation au développement dans les PMA;

b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

i) Promotion d'instruments juridiques

Élaboration d'accords bilatéraux et régionaux destinés à régir le commerce de transit;

ii) Publications périodiques

Rapport annuel sur les pays les moins avancés (2) (2000, 2001);

iii) Publications non périodiques

Quatorze publications isolées : les stratégies d'allégement de la dette (en coopération avec la Division de la mondialisation et des stratégies de développement) (1) (2000); l'efficacité de l'APD (en coopération avec la Division de la mondialisation et des stratégies de développement) (1) (2000); l'accès des PMA aux marchés (en coopération avec la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base) (1) (2000); le système généralisé de préférences et le système global de préférences commerciales dans les PMA (en coopération avec la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base) (1) (2000); trois monographies sur les obstacles liés au commerce décourageant les investissements propres à accroître les capacités de production des PMA (en coopération avec la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, et la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises) (3) (2000); étude d'ensemble sur les systèmes de transport en transit et les désavantages liés aux coûts pour les pays en développement sans littoral (1) (2000); deux études sur les couloirs de transport en transit (résolution 54/199 de l'AG, par. 14) (2) (2001); services de transport en transit : perspectives d'initiatives communes entre les pays sans littoral et les pays voisins de transit (1) (2001); les petits États en développement insulaires dans l'économie mondiale : questions de vulnérabilité et nouvelles ouvertures économiques (1) (2001); renforcement des capacités de production (en coopération avec la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base) (1) (2001); études sur des questions précises figurant à l'ordre du jour intégré (en coopération avec la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base) (1) (2001);

iv) Brochures, plaquettes, fiches et pochettes d'information

Brochures, matériel audiovisuel et pochettes d'information sur la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA;

v) Communiqués et conférences de presse

Points de presse, interviews et conférences de presse sur des questions relevant du sous-programme, notamment le lancement du rapport annuel sur les pays les moins avancés, et le programme d'action en faveur de ces pays;

vi) Supports techniques

Mise au point et gestion de la base de données statistiques sur les PMA, y compris dans le contexte des travaux du Groupe administratif interinstitutions créé conformément au Cadre intégré pour assurer le service du groupe de travail interinstitutions et le suivi de l'application des recommandations de la Réunion de haut niveau; mise à jour des profils statistiques et des fiches d'information qui figurent sur les pages Web consacrées aux PMA; travaux méthodologiques et statistiques aux fins de l'élaboration d'indicateurs de vulnérabilité des petits pays en développement insulaires;

c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*

Compte tenu du rôle joué par la CNUCED en tant que centre de liaison du système des Nations Unies aux fins du suivi de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés à l'échelle mondiale et aux fins des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, on s'attachera, dans le cadre du sous-programme, à coordonner les activités de la CNUCED avec celles des commissions régionales et des autres organismes intéressés du système des Nations Unies ou extérieurs au système, et à mettre à profit les capacités du système pour étudier et analyser la situation économique et sociale des PMA. Le sous-programme répond en outre aux besoins des pays en développement sans littoral ou de transit et des petits pays en développement insulaires.

- i) Collaboration étroite avec les institutions intergouvernementales régionales et sous-régionales et les commissions régionales; participation aux réunions régionales et sous-régionales prévues dans le Programme d'action, et notamment élaboration, selon que de besoin, de mémoires et de notes de synthèse dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, et fourniture d'un appui aux activités régionales qui seront entreprises par les commissions régionales compétentes;
- ii) Collaboration et coordination étroites avec les organismes et organisations s'occupant de questions ayant trait au commerce, tels que l'OMC, le CCI, la Banque mondiale, le FMI, le PNUD, la FAO, l'ONUDI, l'OMPI, et les autres organismes d'aide au développement compétents, dans les domaines suivants : suivi de la Réunion de haut niveau sur les PMA; conception et exécution de programmes de pays intégrés pour les PMA; travaux du groupe de travail interinstitutions créé conformément au cadre intégré (décision 445 (EX-16) du Conseil du commerce et du développement); travaux du sous-comité de l'OMC sur les PMA et lancement du rapport annuel sur les pays les moins avancés;

- iii) Aider les PMA à se consulter sur des questions d'intérêt commun dans le cadre de l'application du Programme d'action, notamment sur le Système généralisé de préférences et le Système global de préférences commerciales, et pour la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, en leur fournissant des notes d'information et en participant à des réunions;
- iv) Contribution aux travaux du Comité des politiques de développement ayant trait aux critères d'identification des PMA et aux indicateurs de vulnérabilité des petits pays en développement insulaires par l'élaboration de notes analytiques intersectorielles et la participation aux réunions du Comité;
- v) Collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et d'autres organes compétents pour ce qui est de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États en développement insulaires, et de la mise en œuvre du programme Action 21 et de l'Agenda pour le développement dans la mesure où ils concernent les PMA, les pays sans littoral et les petits pays en développement insulaires;
- vi) Contribution et participation aux réunions organisées par les organes intergouvernementaux, d'autres entités des Nations Unies et les institutions spécialisées qui s'occupent des problèmes spécifiques des pays en développement sans littoral;
- vii) Participation à des réunions intergouvernementales régionales et interrégionales de petits pays en développement insulaires et fourniture de services fonctionnels pour ces réunions;
- viii) Liaison avec la société civile, notamment les ONG et le secteur privé, pour les travaux concernant les PMA, notamment ceux réalisés dans le cadre de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA;
- ix) Participation aux tables rondes du PNUD et aux réunions de groupes consultatifs de la Banque mondiale, élaboration de documents analytiques et de notes thématiques intersectoriels et contribution aux préparatifs des tables rondes et des réunions de groupes consultatifs ainsi qu'à l'élaboration de déclarations;
- x) Contribution et participation aux réunions du Conseil consultatif du Secrétariat du Commonwealth et de l'Équipe spéciale de la Banque mondiale chargée des questions concernant les petits États;
- xi) Fourniture de services fonctionnels au Comité administratif de coordination et à ses organes subsidiaires préparation d'exposés et de notes thématiques sur des questions relatives aux PMA;

d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

i) Services consultatifs

Une trentaine de missions consultatives seront effectuées dans certains PMA et pays en développement sans littoral et dans des petits pays en développement insulaires : assistance et appui aux pays et aux organes régionaux pour la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA; suivi et évaluation des projets et programmes de coopération technique, en particulier ceux réalisés dans le contexte du Cadre intégré de la Réunion de haut niveau; contribution aux préparatifs des tables rondes et, à ce titre, fourniture d'un appui aux gouvernements des PMA et aux bureaux extérieurs du PNUD pour la rédaction des monographies par pays; apport d'une aide aux gouvernements des PMA pour l'établissement de documents de fond et de programmes pluriannuels de coopération technique liée au commerce pour présentation à des tables rondes concernant des questions commerciales organisées dans le contexte du Cadre intégré de la Réunion de haut niveau et fourniture d'un appui technique à ces tables rondes; contributions aux programmes de pays et aux programmes multinationaux du PNUD, à ses notes de stratégie et à ses ateliers; communication aux pays, sur leur demande, d'études et d'informations sur les questions intéressant les PMA, telles que la réforme du secteur financier, l'adhésion à l'OMC ou les incidences sur le développement d'un système commercial multilatéral; évaluation des systèmes de transport en transit des pays sans littoral et fourniture d'une assistance pour développer la coopération technique en vue d'améliorer ces systèmes; apport d'une aide à certains petits pays en développement insulaires pour l'élaboration de projets et de programmes de coopération technique; participation aux réunions régionales et interrégionales ayant trait aux petits États en développement insulaires; réunions périodiques d'appui technique aux négociateurs commerciaux représentant des PMA, y compris des réunions sur le terrain à l'intention des PMA n'ayant pas de représentation à Genève;

ii) Formation

Cinq ateliers organisés dans certains PMA, pays en développement sans littoral et petits pays en développement insulaires dans le cadre du suivi de la Réunion de haut niveau et des programmes de pays intégrés de la CNUCED;

iii) Fourniture d'un appui aux pays en développement sans littoral et de transit en vue de la simplification, de l'harmonisation et de la normalisation des procédures de transit et de la documentation y relative et de l'application des technologies de l'information au renforcement de l'efficacité du commerce de transit;

iv) Appui et coordination des activités menées au titre du Cadre intégré pour l'assistance technique relative au commerce : fourniture d'un appui pour la mise au point d'un programme intégré, au niveau des pays, de renforcement des capacités d'exportation, et pour les travaux liés aux activités de coopération technique prévues dans le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce fournie aux PMA. Chaque programme de pays comprend un certain nombre de projets d'assistance technique qui seront exécutés dans le cadre des sous-programmes pertinents, et le Bureau du

Coordonnateur spécial coordonnera l'exécution des activités relevant des différents projets entrant dans le cadre des programmes multinationaux;

- v) Gestion du Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés, et notamment mobilisation de ressources, en collaboration étroite avec l'unité administrative chargée de l'ensemble des activités de coopération technique de la CNUCED et des appels de fonds, en particulier auprès de sources de financement nouvelles.

Annexe III

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE-SIXIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement
4. Examen de la viabilité financière de certains programmes et activités de coopération technique, conformément au paragraphe 164 viii) du Plan d'action, afin d'assurer la mobilisation de ressources suffisantes
5. Application du paragraphe 166 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence
6. Évaluation des programmes de coopération technique :
 - a) EMPRETEC
 - b) Suivi des évaluations
 - i) Droit et politique de la concurrence
 - ii) Pôles commerciaux
7. Financement de la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions de la CNUCED
8. Ordre du jour provisoire de la trente-septième session du Groupe de travail
9. Questions diverses
10. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

Annexe IV
PARTICIPATION⁴

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Italie
Brésil	Japon
Chine	Pays-Bas
Croatie	République dominicaine
Égypte	Slovaquie
États-Unis d'Amérique	Sri Lanka
Fédération de Russie	Suède
Guatemala	Suisse
Inde	Zambie
Indonésie	

2. Les États membres ci-après de la CNUCED, non membres du Groupe de travail, étaient représentés en qualité d'observateur :

Albanie	Mexique
Allemagne	Mongolie
Australie	Nigéria
Barbade	Norvège
Bolivie	Nouvelle-Zélande
Congo	Panama
Cuba	Philippines
El Salvador	Portugal
Équateur	République arabe syrienne
Espagne	République de Corée
Éthiopie	République populaire démocratique de Corée
France	République-Unie de Tanzanie
Géorgie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Guinée	Rwanda
Haïti	Sénégal
Honduras	Singapour
Iran (République islamique d')	Soudan
Irlande	Trinité-et-Tobago
Jamaïque	Tunisie
Kenya	Turquie
Lesotho	Ukraine
Malaisie	Uruguay
Malte	
Maroc	
Maurice	

⁴ La liste des participants porte la cote TD/B/WP/INF.42.

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Communauté européenne
Ligue des États arabes
Organisation de l'unité africaine

4. L'organisation internationale suivante était représentée à la session :

Organisation mondiale du commerce

5. Le Centre du commerce international CNUCED/OMC était représenté à la session.
